



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de l'action sociale

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Sozialwesen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale

Période 2021-2024

Etat du Valais, Service de l'action sociale



Impressum

Editeur

Office de coordination des institutions sociales

Auteurs

Hannes Zurwerra

Ludovic Mottola

Photos

Fondation MitMänsch Oberwallis, page de couverture

Publication électronique

<http://www.vs.ch/web/sas>

Table des matières

Avant-propos	I
Liste des abréviations	II
Introduction	1
I. Méthodologie	2
A. Source 1 : enquête auprès des institutions	2
B. Source 2 : indicateurs complémentaires de la demande	2
C. Source 3 : contrôle du taux d'institutionnalisation	3
D. Source 4 : scénarii dynamiques	3
II. Typologie des prestations reconnues.....	4
A. Généralités	4
B. Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation.....	4
III. Structure de la demande et de l'offre et planification du besoin	6
A. Situation dans le domaine de la déficience intellectuelle	6
B. Situation dans le domaine du handicap psychique	12
C. Situation dans le domaine du handicap physique	18
D. Situation dans le domaine du handicap sensoriel	24
E. Situation dans le domaine des addictions	26
F. Problématiques sociales.....	29
G. Sans handicap prédominant.....	31
H. Prestations ambulatoires	34
IV. Synthèse des besoins et planification financière.....	38
A. Aperçu des besoins	38
B. Planification financière.....	38
V. Thématiques centrales 2021-2024	41
A. Formes d'habitation	41
B. Personnes âgées en situation de handicap	41
C. Offres pour adultes avec troubles du spectre autistique	42
D. Inclusion.....	42
Sources.....	43
Tableau des illustrations	44

Avant-propos



La prise en charge des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale relève depuis 2008 de la compétence des cantons suite à la Réforme de la péréquation financière et la répartition des Tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons. En Valais, cette tâche est confiée à 18 institutions privées et à l'institution de droit public La Castalie.

Le présent rapport sur l'évaluation des besoins et la planification de l'offre de prestations en institution 2021-2024 fait suite aux deux rapports précédents. Sur la base du premier rapport 2012-2016, les places d'accueil nécessaires ont pu être créées. Le deuxième rapport, qui couvre la période de 2017-2020, a de nouveau conduit à un ajustement de l'offre. L'offre en structures intermédiaires, en particulier les prestations de soutien à domicile, a été étendue.

Fin 2020, le canton du Valais disposait de 1010 places d'hébergement, de 959 places d'accueil de jour et de 1146 places d'atelier. Le nombre de places disponibles dans les ateliers a également été augmenté. Le soutien socio-éducatif à domicile et l'insertion professionnelle en entreprise, tous deux en prestations ambulatoires, ont également augmenté.

Nous pouvons être fiers que le Valais garantisse de très bons services dans ce domaine exigeant. Il n'est toutefois pas évident de parler des ressources financières nécessaires. Je suis heureuse que l'expansion nécessaire des services ait été réalisée au cours des dernières années.

Le rapport montre également les besoins et les développements futurs. A l'avenir, les services ambulatoires deviendront plus importants. L'espérance de vie des personnes en situation de handicap augmente également. On observe une diminution de l'autonomie, ainsi qu'un besoin accru de soins et d'assistance pour les personnes en situation de handicap. Il est donc indispensable d'élargir la gamme de services en fonction de leurs besoins.

Cette expansion constante de l'offre, nous la devons à une excellente collaboration entre le Département, par son Service de l'action sociale, et les institutions sociales.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de cette évaluation de l'offre existante et à la planification des besoins pour les années à venir.

J'espère qu'en Valais l'offre reste de haute qualité et qu'elle puisse également s'adapter à l'évolution des besoins de la société.

Ce n'est qu'avec tous les partenaires que nous pourrons maintenir et, si nécessaire, améliorer la qualité de vie des personnes en situation de handicap.

Esther Waeber-Kalbermatten

Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

Liste des abréviations

Al.	Alinéa
AI	Assurance-Invalidité
API	Allocation pour impotent
Art.	Article
AVS	Assurance vieillesse et survivants
CAAD	Fondation du Centre d'accueil d'adultes en difficulté
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CIIS	Convention intercantonale relatives aux institutions sociales
CIS	Centre d'indication et de suivi
CLASS	Conférence latine des affaires sanitaires et sociales
DSSC	Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
EMERA CS	EMERA Conseil social (anciennement Service social handicap)
EMS	Etablissement médico-social
FOVAHM	Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales
FRSA	Fondation romande en faveur des personnes sourdes-aveugles
LAI	Loi fédérale sur l'assurance-invalidité
LIPH	Loi sur l'intégration des personnes handicapées
LIPPI	Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides
OCIS	Office de coordination des institutions sociales
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
ONU	Organisation des nations unies
SAS	Service de l'action sociale
SAPEM	Service de l'application des peines et mesures
SIP	Service immobilier et patrimoine
RPT	Réforme sur la Péréquation financière et la répartition des Tâches entre la Confédération et les cantons

Introduction

Conformément aux engagements pris par le canton du Valais, le Service de l'action sociale produit pour la 3^{ème} fois un rapport sur *l'Évaluation des besoins et la planification de l'offre en institution pour les personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale*. Suite aux premières éditions qui concernaient les périodes 2012-2016 et 2017-2020, le présent document doit établir la projection des besoins pour les 4 prochaines années.

Pour rappel, les cantons ont eu à assumer de nouvelles compétences suite à la Réforme de la Péréquation financière et de la répartition des Tâches (RPT) entre la Confédération et les cantons. La politique du handicap n'a pas échappé à cette réforme d'envergure au niveau national dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2008. A cette date, la responsabilité des prestations dites « collectives » au sens de la loi sur l'Assurance-Invalidité (LAI) a été transférée aux différents cantons. Pour maintenir une cohérence sur le territoire national malgré ce transfert de compétence, la Confédération promulgue la loi sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI). Dans ce but, cette base légale affiche comme but aux cantons « d'assurer à toute personne invalide l'accès à une institution destinée à promouvoir son intégration ».¹

Dans le respect des exigences de la LIPPI, le Conseil fédéral a approuvé le Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap le 17 décembre 2010. Ce document détermine l'orientation de la politique cantonale pour la gestion de l'offre institutionnelle sur le territoire cantonal. La planification opérationnelle y est définie par ses principes, ses objectifs et sa mise en œuvre pour une vision quantitative et qualitative des besoins et de l'offre de prestations pour le canton.²

Sa législation prescrit également au canton du Valais de planifier les prestations en faveur des personnes en situation de handicap avec la participation des partenaires du domaine.³ Cette planification examine l'évolution de la situation des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, tant du point de vue de leurs besoins que de l'offre de prestations mise à leur disposition. Ces observations constituent un socle solide pour la projection des besoins à 4 ans qui induit une variation de l'offre actuelle de prestations offerte par les institutions sociales.

Le présent rapport définira les concepts généraux applicables à l'ensemble de l'étude conduite, soit la *Méthodologie* (chapitre I) et la *Typologie des prestations reconnues* (chapitre II).

L'évolution de la situation de chacun des 7 domaines prédéfinis sera analysée au chapitre III à l'aune de la structure de la demande, de l'offre de prestations et de la projection des besoins.

Le chapitre IV *Synthèse des besoins et planification financière* offrira une vision globale des changements envisagés et les impacts financiers y relatifs. Au titre de conclusion, les *Thématiques centrales 2021-2024* (V) regrouperont les sujets pour lesquels une réflexion devra être menée ces prochaines années.

Cette planification est réalisée selon la méthodologie prévue dans les *Principes communs des plans stratégiques latins* adoptés par la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) le 17 novembre 2008.

Il faut encore préciser que la *Convention onusienne relative aux droits des personnes handicapées* est entrée en force en Suisse le 15 mai 2014. Ce texte d'importance a servi de base à la révision partielle de la loi cantonale sur l'intégration des personnes handicapées (LIPH) qui sera étudiée par le Parlement valaisan durant le printemps 2021.

Ce rapport constituera la colonne vertébrale pour le déploiement des prestations en faveur des personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale. A ce titre, le Conseil d'Etat sera amené à se prononcer sur ce document sur proposition du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).⁴

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique qui a à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

¹ Confédération helvétique (2006), Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26), Berne, art. 1

² Etat du Valais (2010), Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, Sion, p. 46-50

³ Etat du Valais (1991), Loi sur l'intégration des personnes handicapées (RS/VS 850.6), Sion, art. 4 al. 3

⁴ Référence 2, p. 50

I. Méthodologie

Pour l'évaluation du besoin plusieurs sources d'informations sont utilisées. Pour permettre la comparabilité des planifications dans les différents cantons latins, ces derniers ont arrêté une méthodologie commune, synthétisée dans le document *Principes communs des plans stratégiques latins*, qui peut être résumée ainsi :⁵

Dimensions	Offre	Demande
Local	Source 1 : enquête auprès des institutions	Source 2 : indicateurs complémentaires de la demande
Global	Source 3 : contrôle du taux d'institutionnalisation	Source 4 : scénarii dynamiques

Tableau 1 : Différentes sources de données selon les principes communs

A. Source 1 : enquête auprès des institutions

Les institutions ont été appelées à exprimer leur appréciation du besoin en termes qualitatif et quantitatif dans leur domaine de compétences respectifs. Les infrastructures à leur disposition durant l'année 2020 mais également leur appréciation des développements attendus ces prochaines années y sont mises en exergue.

L'enquête a été menée à fin 2019 par le biais d'un questionnaire aux Directrices et Directeurs des institutions valaisannes. Les thématiques principales suivantes y ont été traitées :

Thématiques
Adaptation de l'offre
Structure des âges
Impotence
Sortie d'institution
Taux d'encadrement (vision quantitative)
Niveau de formation (vision qualitative)

Tableau 2 : Thématiques abordées dans le questionnaire aux institutions

De plus, le *Service d'évaluation et de soutien* du domaine du handicap, tel que développé dans le Plan stratégique valaisan, a également été consulté.⁶ Ainsi, le secteur Conseil social de la Fondation Emera (EMERA CS) a reçu un questionnaire permettant de rassembler de informations sur les thématiques suivantes :

Thématiques
Évaluation de l'offre actuellement disponible en termes quantitatifs et qualitatifs
Besoins futurs en matière de places en termes quantitatifs et qualitatifs.
Transition mineur-adulte (<i>uniquement pour EMERA CS</i>)

Tableau 3 : Thématiques abordées dans le questionnaire aux Services d'évaluation et de soutien

Au titre de précision, ce questionnaire a traité de ces thèmes par type de handicap afin qu'il reflète au mieux les besoins des personnes en situation de handicap. Géographiquement, le Haut-Valais et le Valais romand ont traité distinctement ce questionnaire afin de pouvoir relever et préciser les particularités régionales.

B. Source 2 : indicateurs complémentaires de la demande

En complément de la vision des institutions (source 1), des données en provenance d'autres sources ont été collectées.

⁵ Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (2008), Principes communs des plans stratégiques latins, p. 9-10

⁶ Etat du Valais (2010), Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, Sion, p. 39-40

Les partenaires suivants ont été contactés pour leurs données spécifiques :

Partenaires	Documents et/ou données transmis
Office AI valaisan (OAI)	- rentiers AI, par type de handicap, par âge, avec leur quotité de rentes sur la période 2012-2019 ; - bénéficiaires d'allocation d'impotence, par type de handicap, par âge, avec degré d'impotence sur la période 2012-2019 ; - bénéficiaires de contribution d'assistance de l'AI, par type de handicap, sur la période 2012-2019.
Office de liaison CIIS valaisan	- placements de valaisan hors-canton ; - placements extra-cantonaux en institution valaisanne.
Centre d'indication et de suivi (CIS)	- liste des personnes en âge AI placées en EMS valaisan.
Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	- statistiques et tendance générale

Tableau 4 : Sources des indicateurs complémentaires

Un indicateur complémentaire de la demande est fourni par la liste d'attente roulante SAS-EMERA CS. Elle permet une vision dynamique des besoins tout au long de l'année puisqu'elle est mise à jour régulièrement par EMERA CS. Les placements en attente sont triés selon 2 degrés d'urgence, soit « dans les 90 jours », ou « à plus de 90 jours ».

Diverses données internes à l'Office de coordination des institutions sociales (OCIS) seront également utilisées. On pense aux données des usagers intégrées au logiciel de référence des institutions sociales (Valogis) et aux derniers taux d'occupation.

C. Source 3 : contrôle du taux d'institutionnalisation

Le taux d'institutionnalisation confronte le nombre d'usagers domiciliés en Valais en structure d'hébergement et le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière.

S'il n'existe pas de population de référence homogène, comme c'est le cas pour les ateliers ou les personnes avec problématique sociale, le taux d'institutionnalisation ne peut être calculé. Il n'est pas non plus calculé s'il y a peu de correspondance entre les personnes institutionnalisées et les bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière. C'est notamment le cas dans le domaine de la dépendance et du handicap sensoriel. Dans ces cas, seules la *Source 1 : enquête auprès des institutions* et la *Source 2 : indicateurs complémentaires de la demande* sont utilisées pour déterminer les besoins.

Il est important de mentionner que ces calculs se borneront à la population-cible des institutions sociales du domaine adulte, soit les personnes en situation de handicap entre 18 et 65 ans. Ainsi, les plus de 65 ans seront répertoriées dans les bénéficiaires de prestations mais n'auront aucune influence sur le taux d'institutionnalisation.

D. Source 4 : scénarii dynamiques

La projection des besoins est fondée sur l'évolution de la population AI telle que proposée par le Prof. Wernli dans son rapport final.⁷ Il avait estimé que le meilleur moyen d'évaluer le besoin était d'observer l'évolution des rentiers. Cette « population-sœur » permettait d'éviter les facteurs empêchant la mesure directe de la demande.⁸

En s'inspirant de ce document de référence, les cantons membres de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) ont intégré les données relatives à leur population respective, en isolant les rentiers AI qui se sont vu octroyer une rente entière. Ils ont ainsi pu établir un modèle à deux tendances (haute et basse), projections linéaires des évolutions constatées sur la période antérieure.⁹ Le besoin de places supplémentaires résulte donc du produit des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière projetés et du taux d'institutionnalisation.

⁷ Wernli B. (2007), Planifications cantonales des structures pour personnes handicapées adultes – Rapport final, Massagno, p.49-54

⁸ Référence 7, p.30

⁹ Etat du Valais (2013), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2012-2016, Sion, p. 9

II. Typologie des prestations reconnues

A. Généralités

Les cantons latins se sont accordés sur une typologie uniforme dans les *Principes communs des plans stratégiques latins* pour favoriser leur collaboration.¹⁰

Ces prestations ont ensuite été reconnues dans les *Directives concernant l'établissement des mandats de prestations avec les institutions destinées à l'hébergement et l'occupation des personnes handicapées adultes, de personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale* du 13 octobre 2010. D'autres prestations, plus spécifiques à la situation valaisanne y sont également définies.¹¹

Ainsi, nous pouvons regrouper ces différentes prestations dans le tableau ci-dessous :

Prestation	Définition selon la Directive du DSSI (DSSI 2010)
Home, foyer, logement protégé	Hébergement de personnes adultes durant toute l'année, à raison de cinq jours sur sept ou de sept jours sur sept
Place de prise en charge à temps partiel	Hébergement de personnes adultes durant toute l'année, à raison de jours fixes durant la semaine, mais moins de 16 jours par mois.
Place d'accueil temporaire	Place destinée à soulager les proches aidants ou à permettre aux personnes en situation de handicap vivant en domicile privé de prendre des vacances.
Soutien socio-éducatif à domicile	Soutien à domicile de personnes adultes et de leurs familles avec les ressources du personnel éducatif d'un home à raison de deux à trois heures par semaine et par personne
Centre de jour	Accompagnement en centre de jour, cinq jours sur sept, à raison d'un minimum de 200 jours par an
Atelier (yc. atelier intégré)	Accompagnement en atelier de personnes engagées et rémunérées sur la base d'un contrat de travail
Atelier éclaté ou décentralisé	Accompagnement de personnes engagées et rémunérées sur la base d'un contrat de travail et travaillant en entreprise dans le cadre d'ateliers éclatés (décentralisés)

Tableau 5 : Prestations reconnues dans les mandats de prestations

B. Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation

Les taux d'occupation présentés aux chapitres suivants pour les différents types de handicap et de prestations ont été calculés sur la base des places reconnues dans les mandats de prestations. Ces derniers indiquent, pour chacune des prestations, les unités à disposition au 31 décembre de l'année considérée.

Ainsi, le taux d'occupation calculé peut diminuer si l'institution n'ouvre pas les places supplémentaires prévues dès le début de l'année.

Pour éviter cette problématique les taux d'occupation seront commentés, notamment si ce genre de situation devait être constaté.

Par ailleurs, les dispositions sur les prestations reconnues s'appliquent pour le calcul des taux d'occupation, telles qu'elles sont définies dans les Directives du 13 octobre 2010, en totale application des principes communs des cantons latins.^{12/13} Il s'agit notamment d'appliquer les unités de calcul définies pour les différents types de prestations.

Les journées civiles réalisées ont été utilisées pour calculer le taux d'occupation dans les structures d'hébergement. Il s'agit d'une part de toutes les nuitées effectivement réalisées et d'autre part des nuitées réservées (les séjours hospitaliers ou de vacances des usagers des homes, autres absences). Pendant ces nuitées réservées, les lits des institutions ne sont pas occupés.

¹⁰ Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (2008), Principes communs des plans stratégiques latins, p. 6-7

¹¹ Etat du Valais (2010), Directives concernant l'établissement de mandats de prestations avec les institutions destinées à l'hébergement et l'occupation des personnes handicapées adultes, de personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale, Sion, p. 2

¹² Référence 11, p. 4

¹³ Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) (2008), Principes communs des plans stratégiques latins, p. 6-7

Un temps de latence doit également être observé entre le départ d'un résident et l'occupation effective par un nouvel usager de la chambre libérée.

Ainsi, les disponibilités résultant de ce calcul du taux d'occupation ne reflètent pas de manière exacte les capacités réellement disponibles. Suivant la taille de l'institution, un taux d'occupation de 95% doit déjà être considéré comme une utilisation intégrale des capacités.

Dans les centres de jour, les journées de présence réalisées permettent de calculer le taux d'occupation. Les cas d'absence, justifiées ou non, ne sont pas pris en considération dans le calcul. Dès lors, le degré d'utilisation des centres de jour est moins élevé que celui observé pour des structures d'hébergement. Chaque absence, qu'elle soit due à un séjour hospitalier ou à des vacances, a tendance à exercer une influence négative sur le taux d'occupation.

Le nombre d'heures payées par les institutions à leurs collaborateurs en situation de handicap forme la base du calcul du taux d'occupation dans les ateliers protégés et intégrés. Le potentiel d'heures en atelier durant une année est calculé en multipliant l'offre de places disponibles par 1'500 heures, norme de l'Office fédéral des assurances sociales pour un poste de travail.¹⁴ Les taux d'occupation calculés pour les ateliers peuvent parfois dépasser les 100%, en particulier dans les cas où les collaborateurs travaillent plus de 1'500 heures par an.

¹⁴ Office fédéral des assurances sociales (2006), Circulaire sur les subventions pour l'exploitation des ateliers d'occupation permanente pour handicapés, Berne, p. 21

III. Structure de la demande et de l'offre et planification du besoin

A. Situation dans le domaine de la déficience intellectuelle

1. Structure de la demande : Bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière



Figure 1 : Bénéficiaires de rente d'invalidité entière pour une déficience intellectuelle par classe d'âges

Source : Office cantonal AI

Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière dans le domaine de la déficience intellectuelle est relativement stable. Il varie autour d'une valeur de 770 sans qu'aucun écart significatif ne puisse être observé sur cet intervalle temporel.

Cependant il est frappant de constater le vieillissement constant de cette population. La part relative des plus de 50 ans a ainsi augmenté de manière régulière ces dernières années, tandis qu'à l'inverse la proportion des 18-30 ans est en baisse.

Tendance de la demande : A moyen terme, le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière ne devrait diminuer que légèrement. À long terme, les fluctuations naturelles devraient engendrer une tendance plus marquée.

2. Structure de la demande : usagers des structures d'hébergement

a) Selon le type de placement

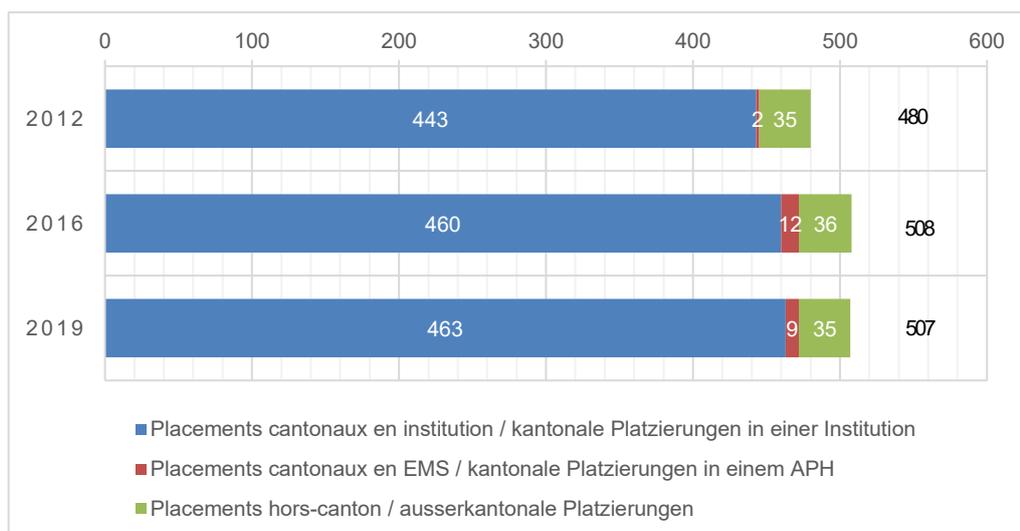


Figure 2 : Type de placement des usagers en structure d'hébergement avec une déficience intellectuelle

Source : Valogis

Fin 2019, 507 personnes avec une déficience intellectuelle étaient prises en charge dans une structure d'hébergement. Par rapport à 2012 cela correspond à une hausse de 27 usagers mais depuis 2016 cependant leur nombre reste pratiquement stable. La grande majorité est prise en charge en institution spécialisée et le nombre de placements hors-cantons reste constant sur ces dernières années.

b) Selon les classe d'âges



Figure 3 : Structure des âges des usagers en structure d'hébergement avec déficience intellectuelle

Source : Valogis

Comme pour l'évolution de l'âge des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière, la part des usagers de plus de 50 ans a nettement augmenté ces dernières années. Toutefois, le constat d'une baisse des 18-30 ans parmi les bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière ne se confirme pas ici. Au contraire, leur proportion passe de 26,7 % en 2012 à 27,4 % en 2019. Pour rappel, ils ne représentent que 18.1% des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière. Cette surreprésentation a une influence directe sur la demande future en prestation d'hébergement, sachant que plus tôt une personne bénéficie d'un accompagnement en hébergement, plus longtemps la place sera occupée.

c) Selon la gravité de l'allocation pour impotent (API)

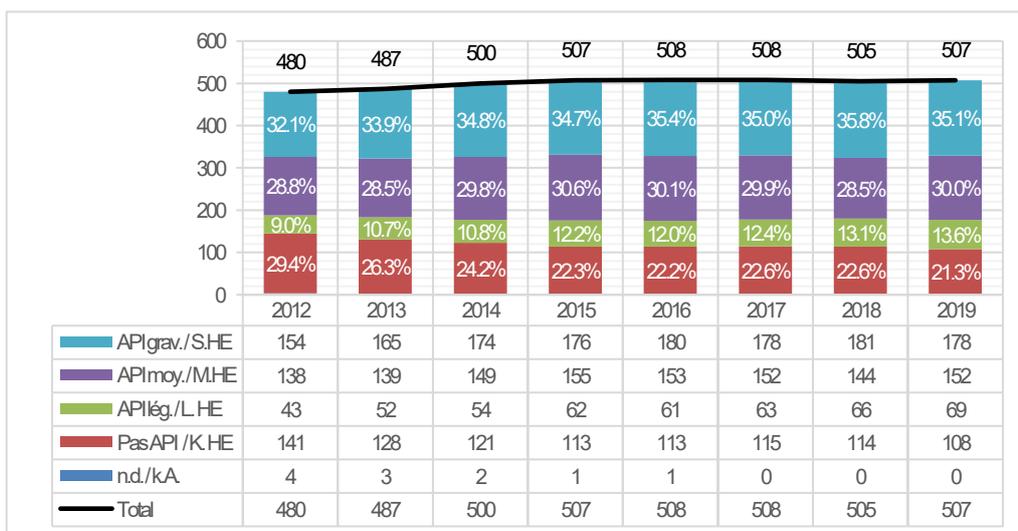


Figure 4 : Niveau de l'allocation pour impotent des usagers en structure d'hébergement avec déficience intellectuelle

Sources : Valogis ; Office cantonal AI

De tous les handicaps, les usagers en situation de déficience intellectuelle bénéficient le plus largement d'une API, avec 78,7 % des usagers en structure d'hébergement. Par rapport à 2012, cela représente une augmentation de 8.1 points de pourcentage. La proportion d'usagers bénéficiant d'une API légère ou grave a en particulier augmenté.

Tendance de la demande : L'âge moyen et l'impotence des usagers poursuivent leur hausse. Cela induit une baisse de l'autonomie et un besoin accru en soins et en accompagnement dans les structures d'hébergement. Par la même on peut supposer que la productivité va diminuer dans les structures d'occupation. À moyen terme, la demande de places en atelier devrait ainsi diminuer, tandis que la demande de places de centre de jour augmenterait. Il est également probable qu'il y ait une tendance à des transferts supplémentaires vers les établissements médico-sociaux (EMS).

3. Structure de la demande : taux d'institutionnalisation

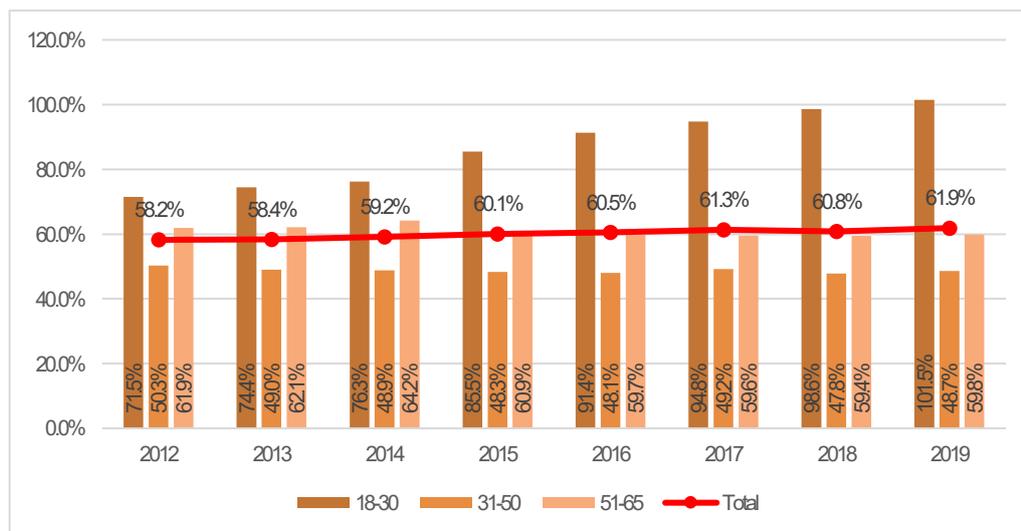


Figure 5 : Taux d'institutionnalisation par classe d'âges dans le domaine de la déficience intellectuelle

Sources : Valogis ; Office cantonal AI

Le taux d'institutionnalisation dans le domaine de la déficience intellectuelle croît de manière continue depuis 2012.

La classe d'âges des 18-30 ans induit à elle seule ce développement. Contrairement aux autres classes, où une faible tendance baissière est visible, l'augmentation du taux d'institutionnalisation est extrêmement prononcée parmi les plus jeunes.

Il faut tenir compte du fait que certains des plus jeunes usagers sont accompagnés à temps partiel et qu'ils y sont présents à des jours convenus de la semaine. Le reste du temps, ils bénéficient de l'accompagnement de leurs proches. Ce type de prise en charge permet à plusieurs usagers de partager une même place d'hébergement.

Il convient de noter qu'en 2019, la quasi-totalité des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière de la classe d'âges 18-30 ans auront bénéficiés de prestations d'hébergement dans une institution.

Tendance de la demande : Le taux d'institutionnalisation des plus jeunes a atteint son maximum et devrait rester à un niveau élevé de manière constante. La demande de prestations flexibles en hébergement et en occupation restera également constante pour cette classe d'âges (temps partiel en hébergement et places d'accueil temporaire, respectivement temps partiel en atelier ou centre de jour). La grande inconnue reste les classes d'âges des 31-50 ans et des 51-65 ans, qui sont sous-représentées dans les institutions. Ces personnes vivent souvent auprès de leurs proches et sont accompagnées par ces derniers. Si cet accompagnement devait être interrompu, une demande en places d'accompagnement supplémentaires pourrait s'observer.

4. Structure de l'offre de prestations

Les institutions suivantes offrent des prestations pour les personnes en situation de déficience intellectuelle : Arbeits- und Wohngemeinschaft Schlosshotel Leuk, l'Établissement autonome de droit public La Castalie, la Fondation valaisanne en faveur des personnes handicapées mentales et la Fondation MitMänsch Oberwallis.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

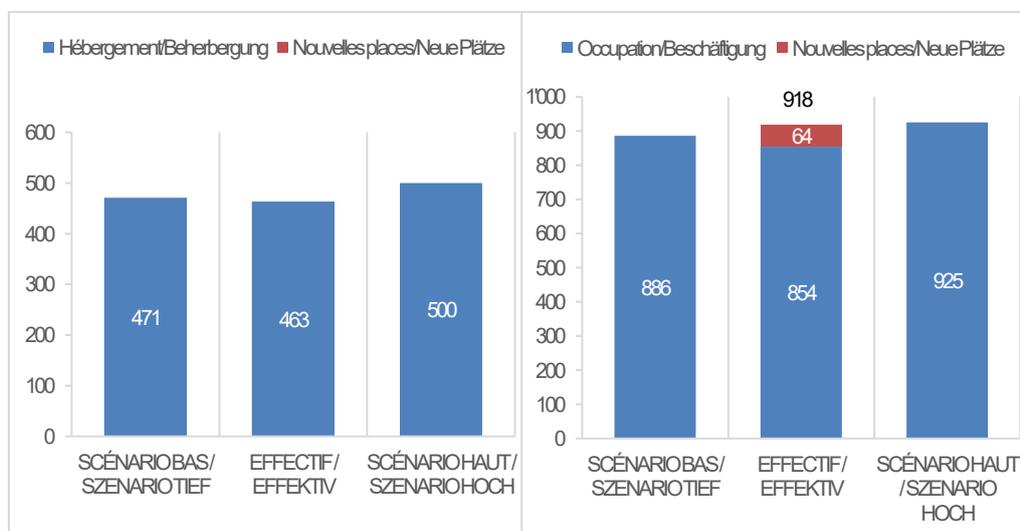


Figure 6 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de la planification 2017-2020 dans le domaine de la déficience intellectuelle (état au 31.12.2020)

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020

Pour les places d'hébergement, le scénario bas n'a pas été atteint. Dans le cadre du contrôle régulier du besoin et compte tenu de la liste d'attente du SAS-EMERA CS, il a été déterminé qu'aucune place d'hébergement supplémentaire n'était nécessaire. 10 places en unité de vie ont été converties en 7 places à temps partiel et 3 unités d'accueil temporaire.

Pour l'occupation, 64 places supplémentaires ont été créées au cours de la dernière période de planification, pour atteindre 918 places d'accueil en journée.¹⁵

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheime	239 p.	239 p.	-
Foyers/Wohngruppe	168 p.	158 p.	-10 p.
Logements protégés/Geschützte Wohnungen	48 p.	48 p.	-
Places d'accueil à temps partiel/Teilzeitplätze	-	7 p.	+7 p.
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	8 p.	11 p.	+3 p.
Total	463 p.	463 p.	-
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jours/Tagestätten	378 p.	374 p.	-4 p.
Ateliers de production/Werkstätten	476 p.	544 p.	+68 p.
Total	854 p.	918 p.	+64 p.
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	1'604 h.	2'100 h.	+496 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	372 m.	1'030 m.	+658 m.

Tableau 6 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine de la déficience intellectuelle selon mandat de prestations

Sources : Mandats de prestations 2020

¹⁵ 39 places sont liées à la normalisation de la méthode de calcul des places en atelier. La hausse effective du nombre de places en occupation s'élève à 25.

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	92.4%	90.5%	90.8%	91.2%	90.5%
Centre de jour/Tagesstätte	94.6%	91.2%	89.3%	88.0%	88.2%
Atelier/Werkstatt	107.0%	112.6%	111.5%	111.8%	107.2%

Tableau 7 : Occupation dans le domaine de la déficience intellectuelle (2015-2019)

Sources : Prestations réalisées selon décisions de subvention

Le taux d'occupation pour les places d'hébergement s'élève à près de 90% sur ces dernières années.

Les institutions La Castalie et MitMänsch Oberwallis ont un nombre important de places d'accueil à temps partiel ou temporaire. Le taux d'occupation de ce type de places est inférieur aux places d'hébergement traditionnelles. L'explication repose d'une part sur la forte fluctuation de la demande pour cet accompagnement durant l'année et d'autre part sur la méthode de comptabilisation des prestations (les absences ne peuvent être que partiellement calculées pour ces places).

Deux évolutions peuvent être observées dans le domaine de l'occupation. Une utilisation stable des capacités dans les ateliers, et ce malgré la création de 30 places d'ateliers par la FOVAHM et une diminution de l'utilisation des capacités dans les centres de jour. L'utilisation des places dans le secteur de l'occupation est généralement plus difficile à interpréter (voir *B Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation*).

5. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici à 2024

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-5	9
./ Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkantonale platziert (> 5 Jahre)	-26	
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis	13	
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannte Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste	6	
Corrections pour places effectives à disposition/ Korrekturen der effektiv verfügbaren Plätze	8	
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	-4	10

Tableau 8 : Besoin en places d'hébergement prévisionnel d'ici à 2024 dans le domaine de la déficience intellectuelle

Sources : Prévisions statistiques ; Valogis

Dans cette période de planification il ne faut pas compter sur un besoin en places additionnelles.

Toutefois, il convient de noter que toutes les places libres actuellement disponibles ne conviennent pas à toutes les personnes en situation de handicap. Le vieillissement constaté et l'augmentation des personnes avec un degré d'impotence grave impliquent une augmentation des places d'hébergement avec un accompagnement intensif et un centre de jour intégré.

À cet égard, pour la période de planification 2021-2024, il est possible de convertir des places d'hébergement en foyer avec accompagnement à temps partiel en places de foyers/home avec prise en charge plus intensive et complète.

Il y a également une demande en places d'accueil temporaire supplémentaires.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-5	9
Maintien de la capacité d'accueil des externes/ Beibehaltung des Platzangebotes für Externe	-2	4
./. Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkantonale platziert (> 5 Jahre)	-26	
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis	13	
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannte Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste	9	
Corrections pour places effectives à disposition/ Korrekturen der effektiv verfügbaren Plätze	8	
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	-3	17

Tableau 9 : Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici à 2024 dans le domaine de la déficience intellectuelle

Sources : *Prévisions statistiques ; Valogis*

Comme constaté pour les places d'hébergement, la situation devrait rester plus ou moins stable sur les prochaines années.

En terme qualitatif, une conversion de places d'atelier en places de centre de jour sera probablement nécessaire. Il faut en effet compter sur la tendance à une réduction de la productivité et de l'employabilité des usagers. En outre, on observe une baisse du taux d'activité demandé par les personnes en situation de handicap dans les ateliers.

B. Situation dans le domaine du handicap psychique

1. Structure de la demande : Bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière



Figure 7: Bénéficiaires de rente entière pour handicap psychique par classe d'âges

Source : Office cantonal AI

Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière pour handicap psychique s'est fortement accru. Depuis 2012, il a crû de 862 personnes, soit 26% de hausse. Le groupe d'âges 18-30 ans progresse de 64 %, croissance supérieure à la moyenne. Pour la répartition par âges, hormis la hausse des 18-30 ans, la part des 31-50 ans baisse.

La forte croissance des 18-30 ans a déjà été relevée dans le Rapport de planification 2017-2020. Cette évolution n'est pas une particularité valaisanne mais est constatée dans toute la Suisse, vu le rapport de recherche n° 19/15 de l'OFAS dès 2015.¹⁶

Tendance de la demande : Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière pour handicap psychique devrait continuer à croître, avec la hausse de la part des 18-30 ans. Dans la prochaine révision de l'AI (Développement continu de l'AI), prévue pour 2022, de nouvelles mesures devraient permettre de contrecarrer cette tendance.

2. Structure de la demande : usagers des structures d'hébergement

a) Selon le type de placement

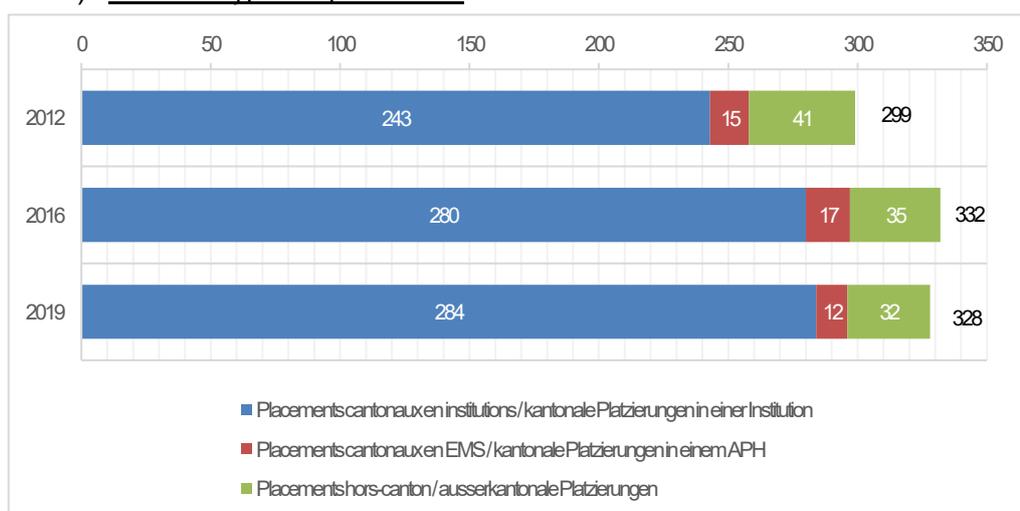


Figure 8 : Usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique

Source : Valogis

¹⁶ Office fédéral des assurances sociales (2015), Profils des jeunes nouveaux rentiers AI avec maladie psychiques

Fin 2019, 328 personnes avec un handicap psychique au total étaient prises en charge dans une structure d'hébergement. Les placements en établissement médico-social et en institution extra-cantonale sont en recul. A contrario les placements intra-cantonaux en institution poursuivent leur augmentation.

Pour la première fois depuis 2012 le nombre d'usagers au bénéfice d'une prestation d'hébergement baisse en 2019 en comparaison de l'année précédente.

Tenant compte de la forte tendance haussière des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière, il est invraisemblable que cela constitue un développement durable de la demande.

b) Selon la classe d'âges

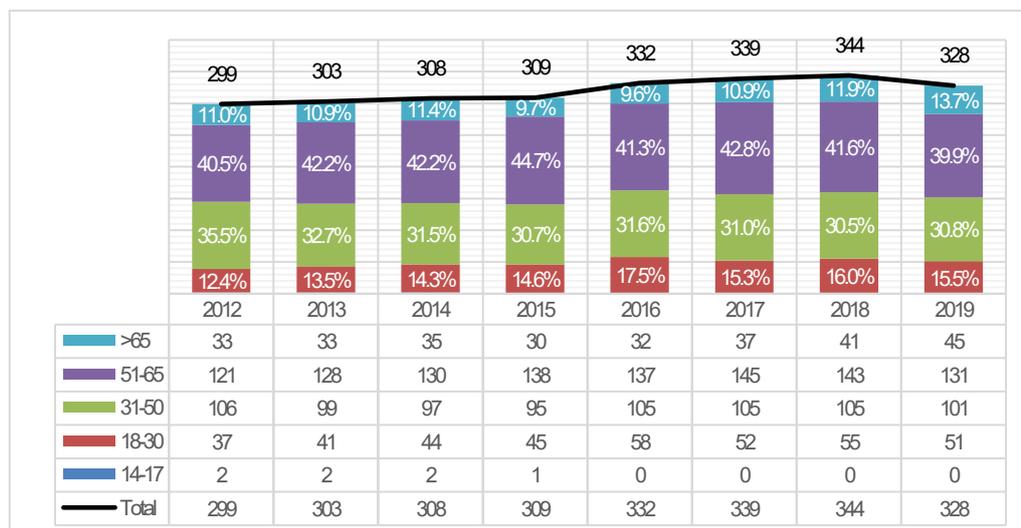


Figure 9 : Structure des âges des usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique

Source : Valogis

Les observations en lien avec la structure des âges dans les structures d'hébergement se recouvrent quasiment avec celles du groupe de référence des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière : augmentation de la proportion des 18-30 ans ; diminution de celle des 31-50 ans ; stabilisation de celle des 51- 65 ans. En outre, la proportion de personnes ayant atteint l'âge de la retraite augmente.

c) Selon le niveau de l'allocation pour impotent (API)

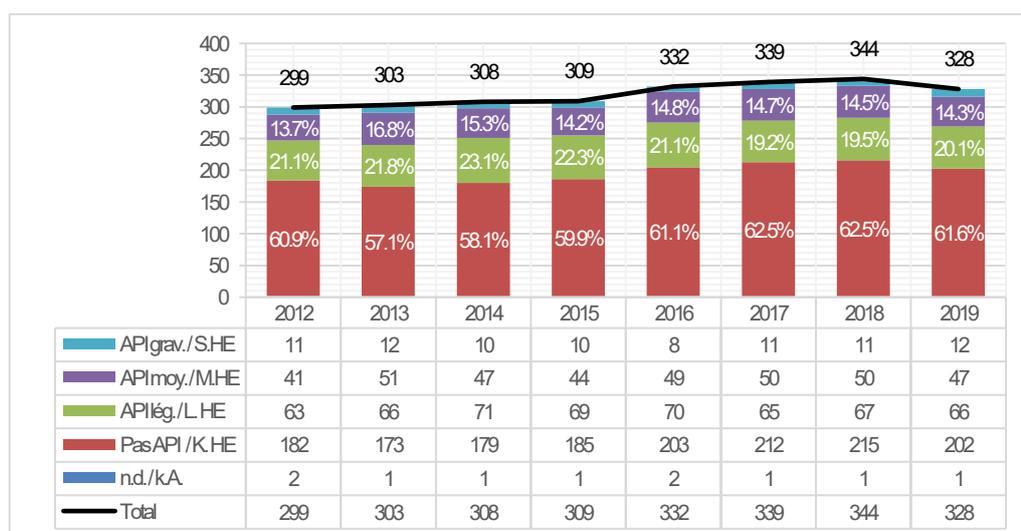


Figure 10 : Niveau de l'allocation pour impotent des usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique

Sources : Valogis ; Office cantonal AI

En 2019, la majorité des personnes vivant en institution ne perçoivent pas d'API, soit 61.6%. Cette proportion a eu tendance à s'accroître depuis 2012. La part des bénéficiaires d'une impotence légère a décrué alors que pour l'impotence moyenne et grave est restée stable, bien que cela ne concerne qu'un faible effectif. Ce groupe de personnes est principalement pris en charge dans des établissements médico-sociaux.

Tendance de la demande : Globalement la demande en prestation d'hébergement et d'occupation devrait croître légèrement. A moyen terme, l'effectif des 51-65 ans devrait rester le plus important.

Davantage de jeunes adultes : se concentrer sur l'intégration professionnelle et l'encouragement de l'autonomie. En fonction des compétences et des possibilités, le transfert vers des modes de vie moins encadrés, tels que les appartements protégés, le soutien socio-éducatif à domicile ou les mesures d'aide à l'entrée sur le 1^{er} marché du travail.

La proportion des usagers au bénéfice d'une allocation pour impotent tend à diminuer. On peut globalement supposer que les personnes qui souffrent de handicaps physiques ou de déficience intellectuelle en plus de leur handicap psychique primaire vont diminuer.

3. Structure de la demande : taux d'institutionnalisation

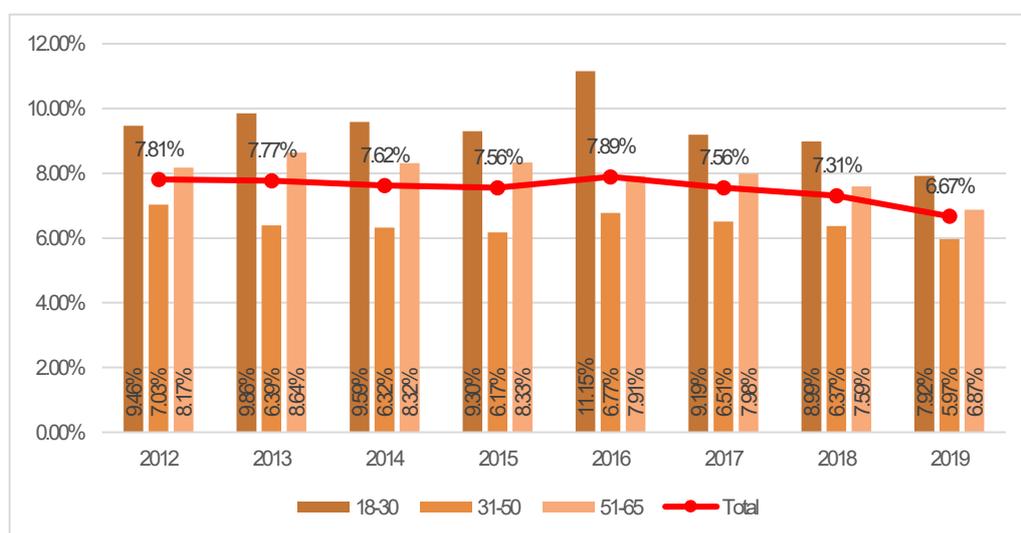


Figure 11 : Taux d'institutionnalisation par classes d'âges dans le domaine du handicap psychique

Sources : Valogis ; Office cantonal AI

Environ 7 bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière sur 100 vivent en institution. Le taux d'institutionnalisation baisse sur la période sous revue. En 2019, il est même passé pour la première fois sous les 7%. Ce constat s'applique à toutes les classes d'âges de manière identique.

Une des raisons possibles à cette évolution est l'expansion des prestations de soutien socio-éducatif à domicile dans le domaine du handicap psychique. Cette mesure vise à éviter l'entrée dans les institutions sociales et à en faciliter la sortie par le biais d'un suivi ambulatoire. Entre 2016 et 2019, le nombre d'heures de soutien est passé de 6'316 à 10'560 heures de soutien, soit une hausse de 4'244 unités. Le développement de la contribution d'assistance de l'AI pourrait être une autre explication. Le nombre de bénéficiaires en lien avec un handicap psychique est en effet passé de 29 à 56 (+27) entre 2016 et 2019.

Le taux d'institutionnalisation élevé des jeunes adultes est remarquable en comparaison avec les autres classes d'âges. Dans cette tranche d'âges, l'entrée en institution semble être envisagée plus rapidement que dans les groupes de comparaison.

Tendance de la demande : évolution à la baisse du taux d'institutionnalisation pour toutes les classes d'âge. L'augmentation pronostiquée du nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière entraînera donc une augmentation des places d'accueil nécessaires proportionnellement plus faible.

4. Structure de l'offre

Les institutions suivantes offrent des prestations pour les personnes en situation de handicap psychique : la Fondation du Centre d'accueil pour adultes en difficulté (CAAD), la Fondation Domus, la Fondation Emera ainsi que la Fondation St. Josef.

Elles mettent à disposition 323 places d'hébergement et 439 places d'occupation, soit la 2^{ème} plus grande offre après celle en faveur des personnes en situation de déficience intellectuelle.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

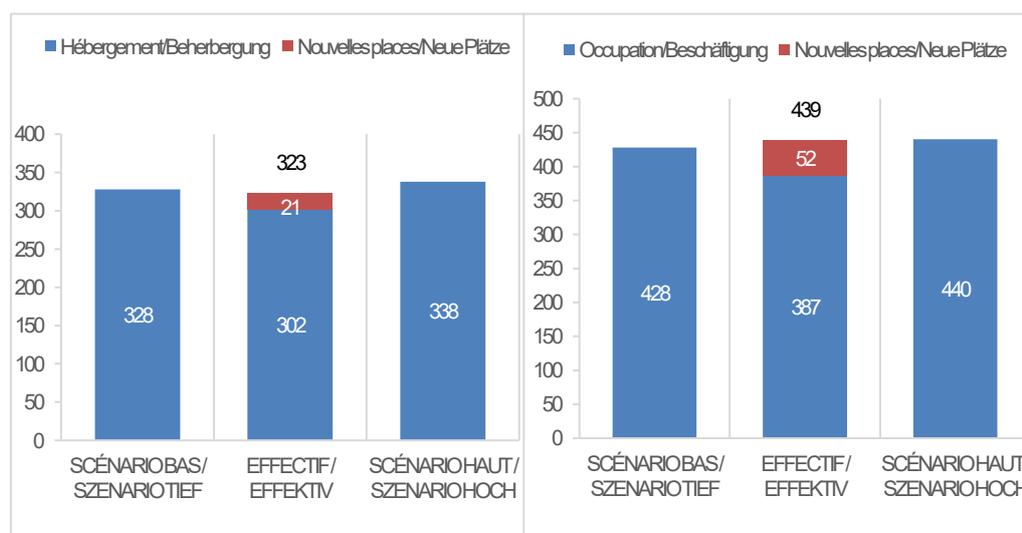


Figure 12 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap psychique (état au 31.12.2020)

Sources : *Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020*

Au cours de la période de planification 2017-2020, 21 nouvelles places d'hébergement ont été créées. Il s'agit principalement des places créées par la fondation Emera dans le cadre de la reprise et de la conversion de l'ancien couvent des capucins à Brigue, ainsi que de la création d'un foyer et de l'ouverture de places en logements protégés par la fondation du CAAD à Saxon. Certaines des places d'accueil temporaire créées avec l'ouverture du centre du CAAD en 2016 ont entre-temps été converties en places d'hébergement, la demande en court séjour dans ce domaine étant plus faible que prévu initialement.

Il manque 5 places d'hébergement pour réaliser le scénario bas. Dans ce contexte, il convient toutefois de mentionner la réalisation à venir du projet d'extension à Ardon de la fondation Domus, sous réserve de l'approbation du crédit d'engagement par le Grand Conseil. Le début de la construction est actuellement prévu pour 2021. Ce projet permettrait de créer 18 places supplémentaires tant en hébergement qu'en occupation.

Dans le secteur de l'occupation, le scénario haut a été mis en œuvre. 52 nouvelles places d'accueil ont été créées au cours de la dernière période de planification. L'analyse périodique de la liste d'attente SAS-EMERA CS révèle une demande constamment élevée et soutenue en places d'accompagnement en journée.

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheime	233 p.	253 p.	+20 p.
Foyers/Wohngruppen	37 p.	35 p.	-2 p.
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	27 p.	32 p.	+5 p.
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	5 p.	3 p.	-2 p.
Total	302 p.	323 p.	+21 p.
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagesstätten	294 p.	333 p.	+39 p.
Ateliers/Werkstätten	93 p.	106 p.	+13 p.
Total	387 p.	439 p.	+52 p.
Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	6'316 h	10'560 h	+4'244 h
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	10 m	45 m	+35 m

Tableau 10 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap psychique selon mandats de prestations

Sources : Mandats de prestations 2020

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	99.3%	92.7%	100.3%	99.6%	90.9%
Centre de jour/Tagesstätte	83.6%	82.5%	89.8%	87.5%	83.0%
Atelier/Werkstatt	104.6%	99.9%	101.8%	94.6%	95.4%

Tableau 11 : Occupation dans le domaine du handicap psychique (2015-2019)

Sources : Prestations réalisées selon décisions de subvention

Les taux d'occupation dans le secteur de l'hébergement ont été très élevés ces dernières années, à l'exception de 2016 et 2019. La diminution provisoire du taux d'occupation en 2016 est due à l'ouverture du centre du CAAD. D'une part, ces places n'étaient pas disponibles tout au long de l'année et, d'autre part, il a fallu un certain temps avant que les nouvelles places disponibles puissent être occupées.

L'utilisation des capacités en 2019 n'est que partiellement comparable à celle de 2016. Là encore, une partie de la baisse s'explique par la création de places par le CAAD. Dans le Haut-Valais, le taux d'occupation a diminué en raison d'une demande réduite auprès de la fondation St. Josef en particulier où toutes les places n'ont pu être occupées.

En Haut-Valais, il y a actuellement une légère suroffre en places d'hébergement, à l'inverse du Valais romand qui fait face à un manque, vu la liste d'attente SAS-EMERA CS.

La situation de l'occupation est plus volatile. Toutefois, il faut l'interpréter à la lumière de la méthode de calcul des jours de présence. Le problème a déjà été évoqué plus en détail dans la partie B *Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation*.

À 1^{ère} vue, le faible taux d'utilisation dans les centres de jour semble uniquement dû au fait qu'il y a des places disponibles. Le fait est que les places de centre de jour intégrées aux structures d'hébergement ne sont pas offertes aux usagers externes. Dans le même temps, certains usagers internes participent à des programmes d'occupation en dehors de leur structure d'hébergement. Cela conduit à une baisse du taux d'occupation des structures. Il est à relever que ce biais ne concerne qu'une seule institution du domaine. La période de planification 2021-2024 devrait permettre de le corriger progressivement.

Compte tenu de la liste d'attente, il y a aujourd'hui un manque de places d'occupation pour des usagers externes dans le Valais romand.

5. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-2	11
./. Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkantonal platziert (> 5 Jahre)	-21	
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis	20	
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannter Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste	23	
Autres indicateurs/Andere Indikatoren (PI. SAPEM) ¹⁷	15	
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	35	48

Tableau 12 : Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici à 2024 dans le domaine du handicap psychique

Sources : *Projections statistiques ; Valogis*

Entre 35 et 48 places additionnelles devraient être nécessaires pour la période de planification, surtout pour le Valais romand.

Au niveau de l'intensité de la prise en charge, ces places devraient être hétérogènes. Il faudrait créer à la fois des places en home (encadrement renforcé) et, pour des usagers avec une plus grande autonomie, en foyers ou logements protégés (encadrement à temps partiel). L'offre actuelle devrait également être évaluée et, si nécessaire, complétée par des offres additionnelles telles que l'entraînement à la vie autonome.

Un manque de places pour des personnes atteintes d'un handicap psychique primaire ayant un problème d'addiction et/ou un comportement difficile doit être comblé. Le besoin de places pour les personnes ayant un fort besoin d'accompagnement et de soins devrait pouvoir être couvert par l'extension prévue de la fondation Domus.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-2	11
Maintien de la capacité d'accueil des externes/ Beibehaltung des Platzangebotes für Externe	-1	3
./. Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkantonal platziert (> 5 Jahre)	-21	
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis	20	
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannter Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste	40	
Autres indicateurs/Andere Indikatoren (PI. SAPEM) ¹⁸	15	
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	51	68

Tableau 13 : Besoin prévisionnel en places de l'occupation d'ici à 2024 dans le domaine du handicap psychique

Sources : *Projections statistiques ; Valogis*

La demande excédentaire devrait également être hétérogène pour l'occupation. D'une part, ces places devraient être consacrées à la production (atelier) dont le 1^{er} objectif serait l'intégration ou réintégration au 1^{er} marché du travail des jeunes adultes. D'autre part, il faudrait encore créer des places en centre de jour pour les plus âgés. Les places d'accueil en journée (externes) manquent dans certaines régions du Valais romand, comme Sierre et le Chablais. Pour ce handicap en particulier, de longs trajets peuvent être problématiques pour les usagers potentiels.

¹⁷ Etat du Valais (2019), Convention de collaboration entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et le Département de la sécurité, des institutions et du sport concernant l'utilisation des prestations de la Fondation du Centre d'accueil pour adultes en difficulté (CAAD), Sion, p. 2

¹⁸ Référence 17

C. Situation dans le domaine du handicap physique

1. Structure de la demande : bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière

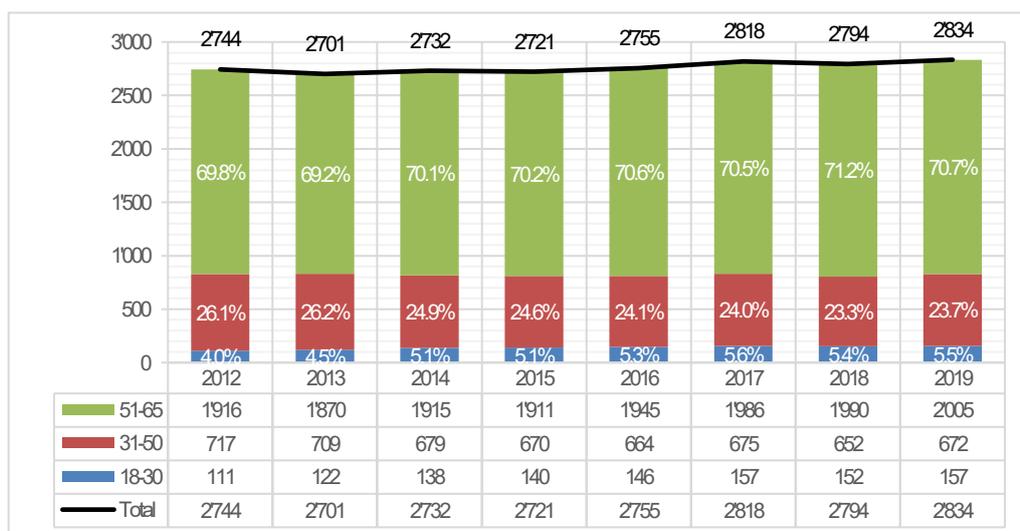


Figure 13 : Bénéficiaires d'un rente d'invalidité entière pour handicap physique par classe d'âges

Source : Office cantonal AI

Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière pour un handicap physique est resté relativement stable entre 2012 et 2015, mais augmente à partir de 2016. Les 51-65 ans constituent l'effectif le plus important. Leur proportion a légèrement augmenté ces dernières années. En revanche, l'effectif des 31-50 ans est en baisse alors que celui des plus jeunes, bien que relativement faible en valeur absolue, s'est renforcés.

Tendance de la demande : Le nombre de bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière poursuit sa légère progression. Les 50-65 ans resteront le plus important groupe à moyen terme.

2. Structure de la demande : usagers des structures d'hébergement

a) Selon le type de placement

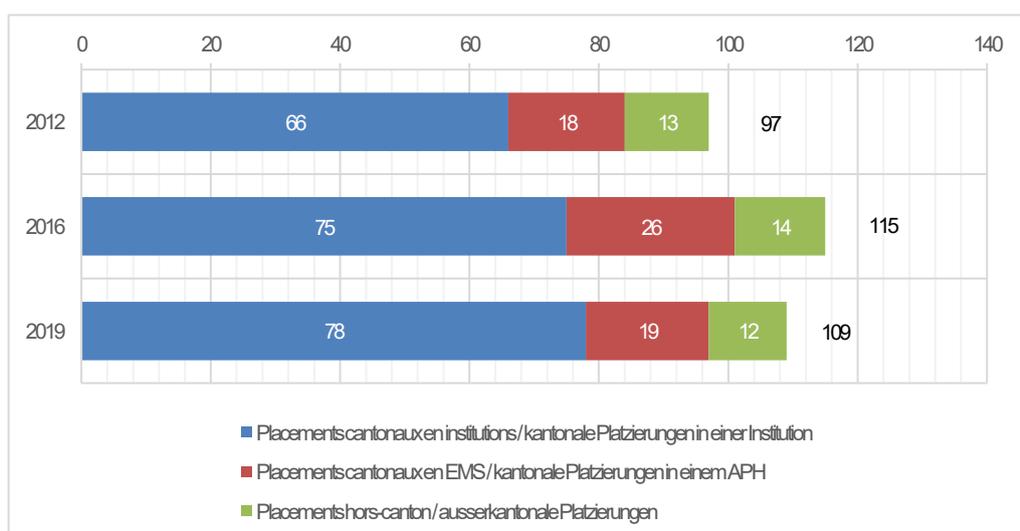


Figure 14 : Usagers des structures d'hébergement avec handicap physique

Source : Valogis

Fin 2019, 109 personnes en situation de handicap physique étaient placées en structure d'hébergement. Les placements en institutions sociales ont globalement augmenté ces dernières années. Les prises en charge par un établissement médico-social ont diminué de 7 unités par rapport à 2016, alors que le nombre d'usagers hors cantons reste stable.

Contrairement à l'évolution des bénéficiaires de rente AI, les placements ont légèrement diminué depuis 2015. L'augmentation du nombre de bénéficiaires de la contribution d'assistance versée par l'AI en est probablement une raison. Entre 2015 et 2019, les bénéficiaires en lien avec un handicap physique sont en effet passés de 83 à 134 (+51).

b) Selon la classe d'âges

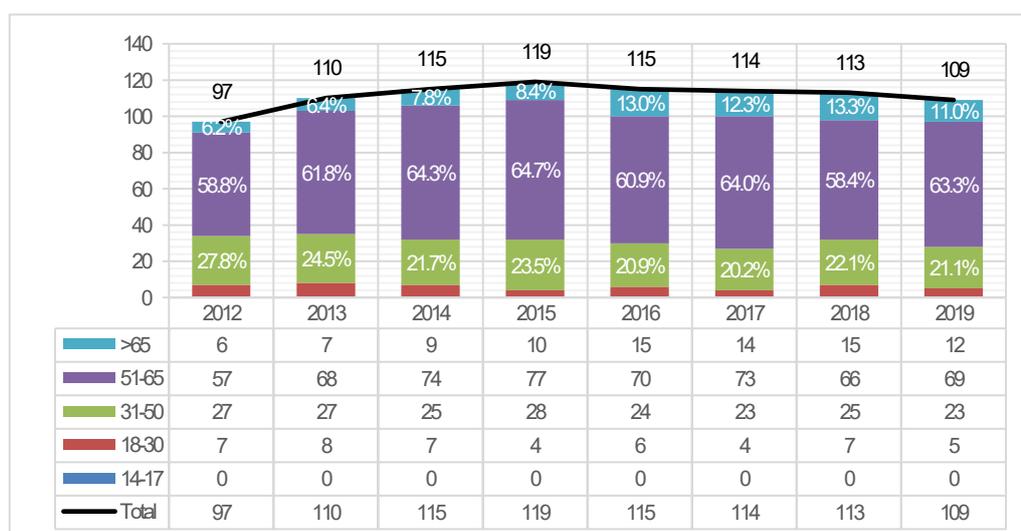


Figure 15 : Structure des âges des usagers des structures d'hébergement avec handicap physique
Source : Valogis

Comme pour les bénéficiaires de rente AI, la grande majorité des personnes vivant en institution ont plus de 50 ans.

Or, la vision par classes d'âges est assez volatile. Il est donc difficile d'en tirer une tendance claire sur la structure par âges.

c) Selon le niveau de l'allocation pour impotent (API)

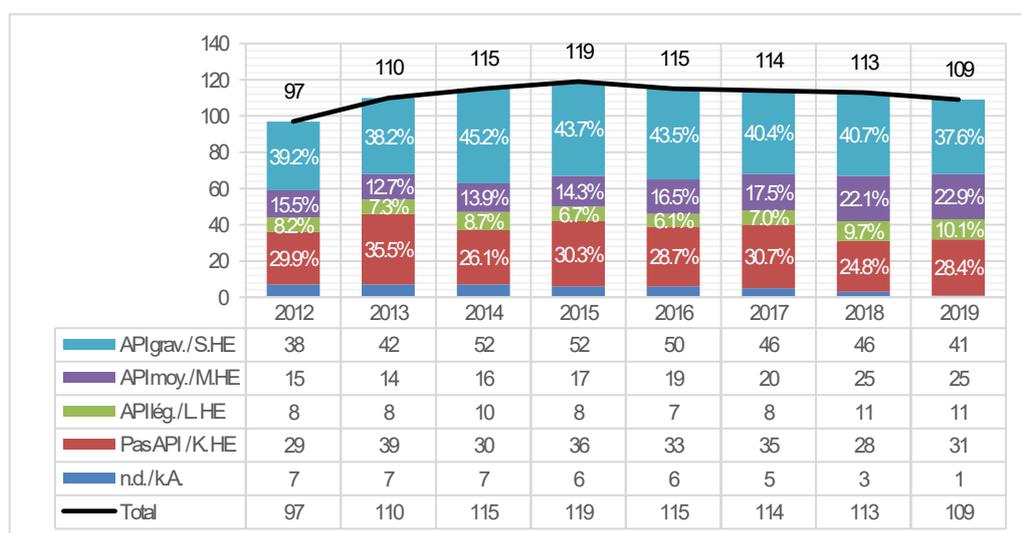


Figure 16 : Niveau de l'allocation pour impotent pour les usagers des structures d'hébergement avec handicap physique
Sources : Valogis ; Office cantonal AI

La proportion des usagers bénéficiant d'une API a tendance à augmenter sur la période. En 2019, 71.6 % des usagers la percevait. On observe une augmentation de la proportion de bénéficiaires d'une API légère ou moyenne, surtout depuis 2015. En revanche, la proportion d'usagers au bénéfice d'une API grave tend à baisser.

Tendance de la demande : Légère baisse de la demande de places en institution depuis 2015.

Évolution constante en ce qui concerne la structure d'âges des personnes vivant en institution. Les plus de 50 ans restent les plus représentés.

Développement contradictoire en termes de besoins de prise en charge des personnes en institution, avec une hausse des usagers au bénéfice d'une allocation pour impotent légère ou moyenne contrastant avec la diminution des bénéficiaires d'une API grave.

3. Structure de la demande : taux d'institutionnalisation

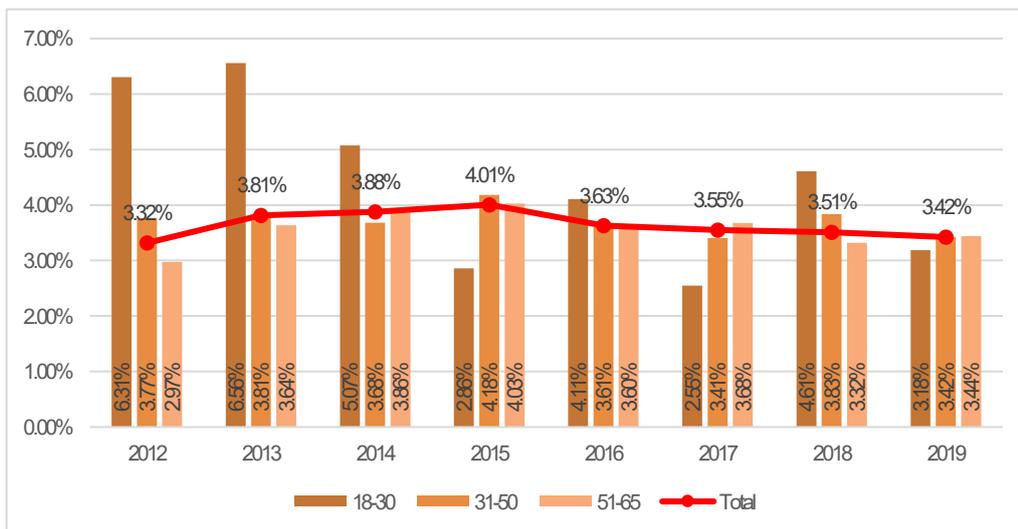


Figure 17 : Taux d'institutionnalisation par classes d'âges dans le domaine du handicap physique

Sources : Valogis ; Office cantonal AI

Le taux d'institutionnalisation a augmenté jusqu'en 2015 puis n'a cessé de baisser.

En 2019, quelques 34 bénéficiaires de rente d'invalidité entière sur 1000 étaient hébergés dans une institution. Le taux d'institutionnalisation était à peu près le même pour toutes les classes d'âge.

Le taux d'institutionnalisation de la classe d'âges la plus jeune est très volatile. Toutefois, cela est lié à la petite taille de cette population dans les institutions sociales.

Tendance de la demande : Sur la base des données statistiques, aucune tendance claire ne peut être discernée.

L'évolution future de la contribution d'assistance de l'AI sera probablement un facteur de la demande en placements institutionnels.

4. Structure de l'offre

Dans le domaine du handicap physique et du polyhandicap, la Fondation Foyers Valais de cœur et la fondation Fux Campagna sont répondantes pour le canton du Valais.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

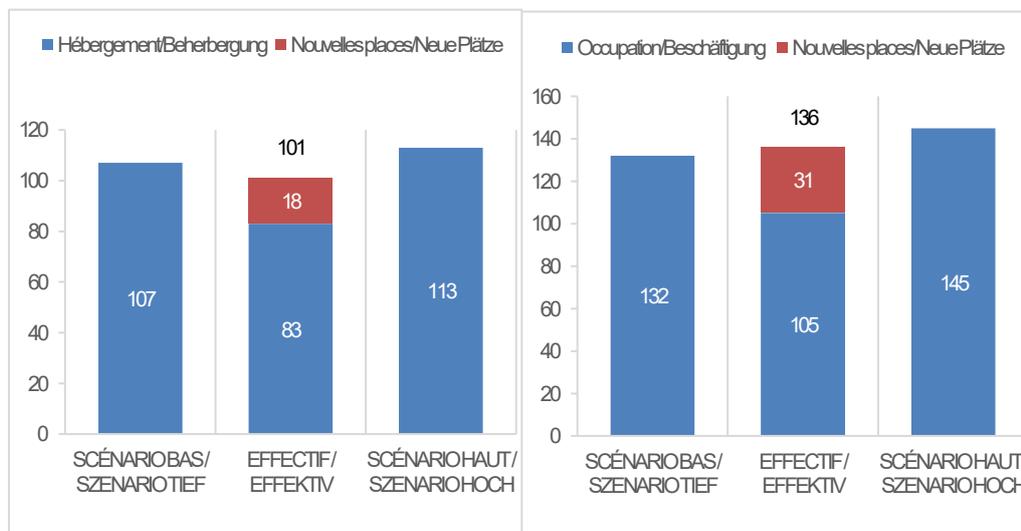


Figure 18 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap physique (état au 31.12.2020)

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020

En ce qui concerne le secteur de l'hébergement, le scénario bas n'a pas été atteint. Globalement, les places supplémentaires créées ont été suffisantes, en particulier dans le Haut-Valais. Dans certains cas, il manquait d'offres spécialisées pour les personnes ayant des besoins de soins très élevés dans le Valais romand. La création de ces dernières sera reportée dans cette nouvelle période de planification.

La plupart des places supplémentaires ont été créées dans le Haut-Valais à l'occasion de l'ouverture de l'extension du bâtiment de la fondation Fux Campagna. Au total, 14 places d'hébergement supplémentaires et une place d'accueil temporaire ont été mises à disposition. Dans le Valais romand, la fondation Foyers Valais de Cœur a mis à disposition 4 places en logement protégé, créant ainsi une nouvelle prestation. Cette offre complémentaire, diversifiant les structures d'hébergement dans le domaine du handicap physique, est à disposition d'utilisateurs ayant une plus grande autonomie et un faible besoin de soins. L'une des places d'accueil temporaire mise à disposition par Valais de Cœur a été supprimée en raison de la faible occupation.

Dans le secteur de l'occupation, le besoin en places prévu par le scénario bas a été dépassé avec les 136 places de centres de jour actuellement disponibles.

Les 31 places supplémentaires créées se sont réparties à quasi parts égales entre le Haut-Valais et le Valais romand.

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheim	68 p.	82 p.	+14 p.
Foyers/Wohngruppen	12 p.	12 p.	-
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	-	4 p.	+4 p.
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	3 p.	3 p.	-
Total	83 p.	101 p.	+18 p.
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagesstätten	105 p.	136 p.	+31 p.
Ateliers/Werkstätten	-	-	-
Total	105 p.	136 p.	+31 p.
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	224 h.	450 h.	+226 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	-	-	-

Tableau 14 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap physique selon mandats de prestations 2020

Sources : Mandats de prestations 2020

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	95.5%	97.9%	95.0%	84.2%	85.9%
Centre de jour/Tagesstätte	90.7%	89.1%	87.4%	70.5%	72.4%

Tableau 15 : Taux d'occupation dans le domaine du handicap physique

Sources : Prestations réalisées selon décisions de subvention

Le taux d'occupation des places d'hébergement dépassait 95 % jusqu'en 2017. En 2018 les nouvelles places de Fux Campagna ont été intégrées au calcul du taux d'occupation, ce qui l'a conduit à une baisse. En fait, la demande pour ces places était faible dans le Haut-Valais. La baisse du taux d'occupation a été renforcée par des départs inattendus et un nombre de décès supérieurs à la moyenne. Déjà visible en 2019, la dynamique haussière du taux d'occupation devrait se confirmer en 2020, puisque l'institution prévoit l'utilisation des places d'ici à la fin d'année.

Le taux d'occupation des structures d'hébergement dans le Valais romand est très différent puisqu'il s'établit à 95.4% en moyenne sur l'intervalle 2016-2019.

L'utilisation des structures d'occupation est encore plus faible. Elle s'explique par les places de Fux Campagna et le centre de jour ouvert à Martigny par Valais de Coeur.

5. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-6	1
./. Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkanton platziert (> 5 Jahre)		-10
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis		5
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannte Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste		5
Nouvelle offre de prestations spécialisée/ Neue spezialisierte Leistungsangebote	10	20
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	4	21

Tableau 16 : Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici à 2024 dans le domaine du handicap physique

Sources : Projections statistiques ; Valogis

Selon la prévision de la demande, il faut compter sur une hausse modérée des besoins en places d'hébergement.

On observe une augmentation de la demande en offres de prise en charge spécialisée qui ne peut être couverte par les places actuellement disponibles. Il s'agit notamment de places destinées aux personnes en situation de handicap physique, avec un besoin en soins très élevé. Ces dernières années, des jeunes usagers ont dû être placés dans des établissements médico-sociaux (EMS) ou vivre à l'hôpital pendant de longues périodes. En fait, le domaine du handicap physique est celui qui présente la plus forte proportion de placements en EMS.

Une offre spécialisée manque aussi pour des usagers au comportement agressif dû à une maladie ne pouvant être pris en charge en structure ordinaire avec d'autres usagers.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

Intitulé/Bezeichnung	Bas/Tief	Haut/Hoch
Projection statistique/Statistische Prognose	-6	1
Maintien de la capacité d'accueil des externes/ Beibehaltung des Platzangebotes für Externe	-1	0
./. Personnes valaisannes placées hors-canton (> 5 ans)/ Anzahl Walliser ausserkantonale platziert (> 5 Jahre)	-10	
Personnes hors-cantons placées en Valais/ Anzahl ausserkantonale Personen im Wallis	5	
Besoins reconnus selon liste d'attente EMERA CS/ Anerkannte Bedarf gemäss EMERA SB Warteliste	5	
Nouvelle offre de prestations spécialisée/ Neue spezialisierte Leistungsangebote	10	20
Places supplémentaires/Zusätzliche Plätze	3	21

Tableau 17 : Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici à 2024 dans le domaine du handicap physique

Sources : *Projections statistiques ; Valogis*

En termes d'accompagnement en journée, l'offre existante ne devrait pas se développer dans les années à venir. Le manque d'offres spécialisées dans le domaine des structures d'hébergement s'applique également de manière similaire aux places en centre de jour.

D'un point de vue qualitatif, il y a un manque de places offrant des activités intellectuellement exigeantes. Les offres actuelles sont presque exclusivement de nature manuelle, bien qu'un handicap physique ne soit pas toujours associé à des limitations cognitives.

D. Situation dans le domaine du handicap sensoriel

1. Structure de la demande : analyse globale

En lien avec les principes édictés sous *l'Analyse de la demande*, il est renoncé à l'analyse des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière et des usagers en structure d'hébergement pour ce type de handicap.

En ce qui concerne les bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière, leur effectif est d'une part trop faible (122) à fin 2019 pour tirer de quelconques conclusions pour tout le Valais. D'autre part, le lien entre ces personnes et la prise en charge en institution pour ce type de handicap est extrêmement tenu. En effet, l'offre de prestations en Valais est également en cause puisqu'elle cible les personnes sourdaveugles¹⁹ et sourdes avec handicaps associés.

La spécificité de ce double handicap avait amené les cantons romands à fédérer leurs ressources afin d'offrir un accompagnement spécialisé à ces personnes. Ainsi, le public-cible de cette offre ne peut être mesuré uniquement à l'aune des bénéficiaires valaisans. La liste d'attente roulante SAS-EMERA CS n'a comptabilisé aucune demande pour ce type de prestation depuis sa création. Il s'agirait ici de tenir compte d'un besoin au niveau des cantons romands pour disposer de la perspective correcte pour ce type de prestations. Cette forte limite avait d'ailleurs déjà été relevée dans le Rapport de planification 2017-2020.²⁰

L'analyse des usagers en structure d'hébergement ne fait quant à elle que peu de sens. En effet, l'offre de places est actuellement limitée à 30 personnes seulement. L'effectif est ainsi largement trop limité pour établir des observations solides du point de vue statistique, tant sur l'âge, l'impotence que les placements.

2. Structure de l'offre

Sur le territoire valaisan, les prestations dans ce domaine sont fournies par la Fondation romande en faveur des personnes sourdes-aveugles (FRSA) à Monthey.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

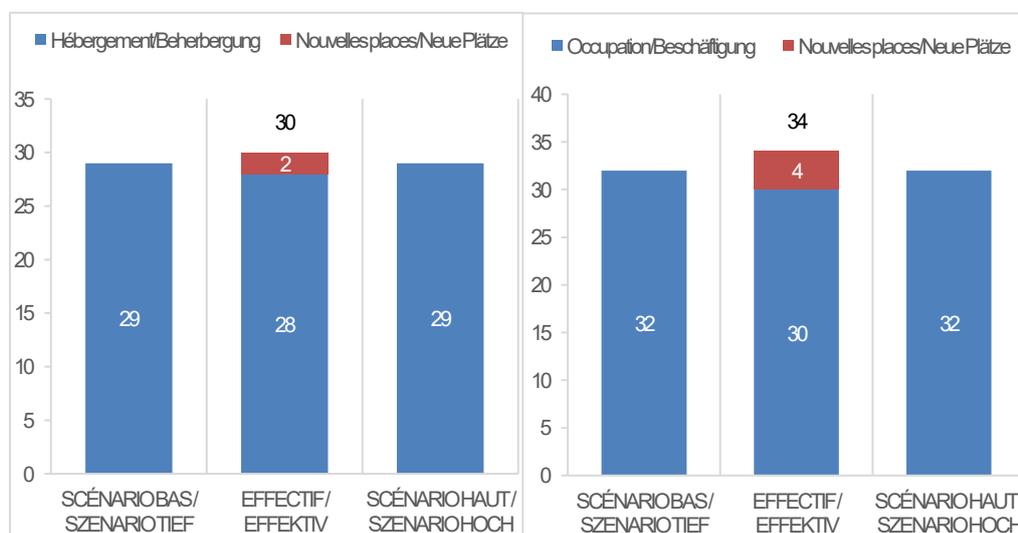


Figure 19 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap sensoriel (état au 31.12.2020)

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Mandat de prestations 2020

Le déploiement de nouvelles places d'accueil a dépassé les scénarii prévus dans le Rapport de planification 2017-2020. Le positionnement régional de la FRSA explique cet écart puisque les projections concernaient uniquement les besoins valaisans.²¹

¹⁹ Atteinte totale ou partielle cumulée de la vue et de l'ouïe

²⁰ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 31

²¹ Référence 20, p. 79

Or, de par sa dimension intercantonale, les besoins des autres cantons romands ont pu être couverts par la création de places n'étant pas prévues dans ce rapport.

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheim	28 p.	30 p.	+2 p.
Foyers/Wohngruppen	-	-	-
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	-	-	-
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	-	-	-
Total	28 p.	30 p.	+2 p.
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagessstätten	30 p.	34 p.	+4 p.
Ateliers/Werkstätten	-	-	-
Total	30 p.	34 p.	+4 p.
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	462.5 h.	338 h.	-124.5 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	-	-	-

Tableau 18 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap sensoriel selon mandats de prestations 2020

Source : Mandat de prestations 2020

Dans les faits, 2 places d'accueil en hébergement et centre de jour et 2 places pour des externes (uniquement en centre de jour) ont été créées.

Pour ce qui est des prestations ambulatoires, la baisse s'explique par une prévision prudente arrêtée à cause de l'effet négatif de la pandémie de COVID19 sur cette prestation. Le nombre de mesures réalisées étaient en effet stable jusqu'alors, avec une moyenne stable de 440 heures de soutien par année offertes par la FRSA²².

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	95.6%	90.1%	98.5%	97.0%	100.0%
Centre de jour/Tagessstätte	93.5%	91.0%	94.2%	94.6%	96.6%

Tableau 19 Taux d'occupation dans le domaine du handicap sensoriel

Source : Prestations selon décisions de subvention

Le taux d'occupation de la FRSA est resté très élevé durant la période sous revue, dépassant les 95%. Seule l'année 2016 fait exception mais la baisse du taux s'explique par une hausse de 2 places d'hébergement et d'occupation qui a été reconnue au mandat de prestations.

Ce constat d'une forte occupation des prestations vient confirmer les propos tenus sur le lien entre les besoins et le dépassement des projections.

3. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

A fin 2019, la FRSA indiquait dans son *Questionnaire aux institutions* qu'elle n'avait pas connaissance d'un besoin pour des usagers valaisans sur les 4 prochaines années. Or, elle prévoit l'accueil de 5 personnes supplémentaires domiciliées dans un autre canton d'ici 2024, ce qui nécessiterait l'ouverture d'un nombre de places correspondant.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

Comme relevé ci-devant, la FRSA envisage la nécessité d'ouvrir 5 places d'occupation liées aux 5 demandes qui devraient rejoindre sa structure d'ici 2024. Or, elle précise que l'externalisation d'une partie de ses activités en centre de jour, effective courant 2021, pourrait encourager des personnes sans prestation à participer à l'offre.

²² Selon décisions de subvention 2016-2019

E. Situation dans le domaine des addictions

1. Structure de la demande : analyse globale

En lien avec les principes édictés sous *l'Éthique*, il est renoncé à l'analyse des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière et des usagers en structure d'hébergement.

Dans le domaine de la dépendance, l'analyse détaillée des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière n'est pas pertinente. En premier lieu, l'effectif considéré est extrêmement faible puisqu'on comptabilise à peine 57 bénéficiaires à fin 2019 pour tout le canton. En second lieu, la relation entre ces bénéficiaires et l'offre institutionnelle n'est que très partielle. En 2019, seules 12.5% des personnes institutionnalisées pour le traitement d'une dépendance bénéficiaient d'une rente d'invalidité entière.

Tout en maintenant la pluralité des types de traitements offerts dans ses structures, la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis les a intégralement révisés ces dernières années. Ces travaux ont notamment permis de tenir compte du renforcement de la prise en charge ambulatoire dans le traitement de la dépendance, tendance observée au niveau fédéral. De ce fait, les places stationnaires devraient rester disponibles mais avec des capacités réduites. A l'inverse, les capacités en centre de jour, les mesures de postcure et de (ré-)insertion dans le 1^{er} marché du travail devrait être nettement accrues. Ce redéploiement sera accompagné de l'introduction d'un Case Management.

Ce changement de pratique avait d'ailleurs été visible dans le Rapport de planification 2017-2020, par une mise en perspective de la situation antérieure et des projections qualitatives. On peut penser à l'évolution baissière du taux d'institutionnalisation par rapport à la population active calculé dans le Rapport de planification 2017-2020.²³

Vu le travail nécessaire à l'implémentation de ce dispositif, il a été décidé d'octroyer une période de 3 ans à compter de 2020 pour sa mise en œuvre.

Ainsi, toute analyse des années antérieures n'aurait que peu de chance d'aboutir à des constats utiles pour les développements futurs dans ce domaine.

2. Structure de l'offre

Comme indiqué plus haut, les prestations dans le domaine sont fournies par la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis pour l'ensemble du canton du Valais.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

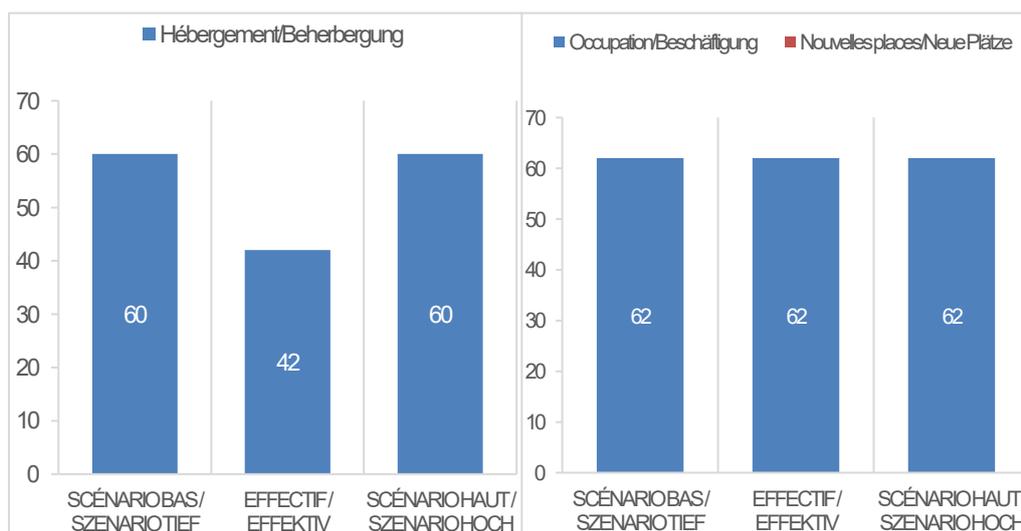


Figure 20 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine des addictions (état au 31.12.2020)

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020

²³ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 56

De prime abord, il faut constater que les objectifs fixés dans le Rapport de planification 2017-2020 n'ont été qu'en partie atteints surtout pour le secteur de l'hébergement. Il est toutefois impératif de relativiser ce constat, grâce aux différentes explications apportées ci-après relatives à la Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis.

La situation exceptionnelle a eu d'importants effets directs sur le nombre de placements dans ses structures de personnes en situation de dépendance domiciliées en Valais. Mais elle en a également conduit à une réduction temporaire des placements décidés par d'autres cantons. Or, le taux d'occupation des capacités était fortement corrélé au nombre d'usagers hors-cantons accueillis dans ses structures. En effet, ce type de handicap bénéficiait en 2015 du 2^{ème} plus important effectif d'usagers hors-cantons parmi tous les types de handicap, selon le Rapport de planification 2017-2020.²⁴

Ainsi, si on résumait les projections faites en 2017 aux stricts besoins cantonaux, on devrait uniquement comptabiliser 38 places à fin 2020, comme précisé dans ledit rapport.²⁵ Considérant cet objectif de places à l'échelle du canton, l'état de réalisation des projections établies dans ce document est assez précis.

Si le paragraphe précédent aide à l'interprétation de ces chiffres au niveau statistique, une autre explication doit être apportée pour l'hébergement et l'occupation. Il s'agit de la tendance observée au niveau national d'un basculement du traitement des addictions vers une prise en charge de plus en plus ambulatoire. Pour intégrer pleinement les effets de cette évolution, une baisse des capacités de prise en charge stationnaire devait être initiée.

En ce qui concerne les places de traitement en journée, les capacités ont été maintenues et mises à la disposition des personnes désirant un accompagnement en journée uniquement (externat).

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheim	60 p.	42 p.	-18 p.
Foyers/Wohngruppen	-	-	-
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	-	-	-
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	-	-	-
Total	60 p.	42 p.	-18 p.
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagestätten	62 p.	62 p.	-
Ateliers/Werkstätten	-	-	-
Total	62 p.	62 p.	-
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	-	384 h.	+384 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	-	10 m.	+10 m.

Tableau 20 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine des addictions selon mandat de prestations 2020

Source : Mandat de prestations 2020

La suppression des places d'hébergement s'est localisée à la Villa Flora. Les locaux libérés ont été reconvertis en « Centre spécialisé en évaluation et en prestations de jour à visée thérapeutique et à visée d'intégration socio-professionnelle ».²⁶

Pour ce qui a trait au secteur des prestations dites « ambulatoires », l'offre de traitement ambulatoire se traduit par l'apparition d'une nouvelle offre de prestation.

²⁴ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 72

²⁵ Référence 24, p. 87

²⁶ Fondation Addiction Valais / Sucht Wallis (2019), Communiqué de presse « Addiction Valais : une approche novatrice et des prestations répondant aux besoins de la population, Sion, p. 1

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	82.7%	81.7%	69.3%	58.4%	46.0%
Centre de jour/Tagesstätte	81.8%	79.2%	72.0%	62.5%	34.6%

Tableau 21 : Taux d'occupation dans le domaine des addictions

Source : Prestations selon décisions de subvention

L'impact des éléments de contexte détaillés sous le point 1 *Structure de la demande : analyse globale* se retrouve parfaitement matérialisé dans les faibles taux d'occupation. Sans devoir amener plus d'explications, la fermeture temporaire du Jardin des Berges (rénovation) et la reconnaissance en 2020 seulement des capacités effectives ont un impact sur les taux d'occupation présentés ci-devant. Ainsi, rapporté à la capacité effective de 42 places d'hébergement disponibles à la fin 2019, le taux d'occupation s'élèverait effectivement à 65.7%.

La situation impacte fortement l'occupation des centres de jour, de par la sensibilité de cet indicateur, comme relevé sous *B Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation*.

3. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

A fin 2019, la fondation Addiction Valais/Sucht Wallis estimait encore devoir adapter le nombre de places d'hébergement dans ses structures. Elle estimait qu'une capacité de 40 places (-2) serait parfaitement adéquate pour répondre aux besoins de la population valaisanne.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

A l'inverse elle considère qu'il y a lieu d'envisager une hausse des capacités en centre de jour afin de répondre à une demande que l'institution estime croissante. Afin d'y répondre, elle envisage une augmentation de 3 places d'occupation d'ici à 2024.

F. Problématiques sociales

1. Structure de la demande : analyse globale

Ce chapitre analyse les prestations de la fondation Chez Paou qui occupe une place particulière parmi les institutions du canton.

Son offre ne s'adresse pas aux personnes souffrant d'un handicap spécifique, mais propose des structures d'hébergement et d'occupation pour les adultes ayant des difficultés temporaires ou de longue durée.

Elle exploite également la structure d'accueil d'urgence.

Pour les personnes ayant des difficultés plus durables, la structure d'hébergement de Saxon est mise à leur disposition.

Cependant, on peut constater que la structure des résidents de Saxon, des usagers en atelier et des personnes accompagnées à leur domicile a changé ces dernières années. Alors qu'il y a quelques années, la majorité des usagers étaient du ressort de l'aide sociale, la majorité d'entre eux sont aujourd'hui bénéficiaires d'une rente AI.

Fin 2019, sur les 15 résidents à Saxon, 12 usagers (80 %) percevaient une rente d'invalidité entière, 1 personne une rente AI aux $\frac{3}{4}$ et 2 personnes aucune rente. La situation dans ses ateliers est encore plus évidente. Sur les 40 usagers qui travaillaient dans les ateliers à la fin de l'année, 36 (90 %) bénéficiaient d'une rente d'invalidité entière, 1 personne percevait une rente AI aux $\frac{3}{4}$ et 3 personnes n'avaient aucune rente.

Les rentes sont principalement octroyées pour cause de handicap psychique, bien que de nombreuses personnes souffrent également de problèmes de toxicomanie.

2. Structure de l'offre

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

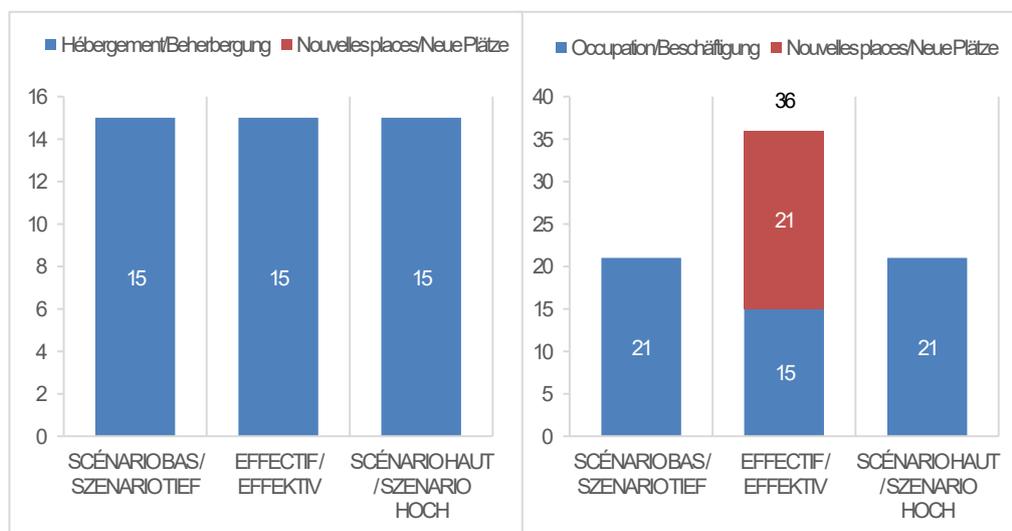


Figure 21 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine des problématiques sociales (état au 31.12.2020)

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020

Dans le secteur de l'hébergement, aucune place supplémentaire n'était prévue.

En termes d'occupation, 6 places supplémentaires avaient été prévues alors qu'au total, 21 places supplémentaires ont été créées. Cependant, la majorité de ces places résulte de la conversion de places en atelier décentralisé en places d'ateliers conventionnels. Le nombre de places créées correspond approximativement aux 6 places prévues.

Si le graphique ci-dessus ne montre pas la conversion des places des ateliers décentralisés, le tableau ci-dessous donne une vision précise de la situation effective :

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheim	15 p.	15 p.	-
Foyers/Wohngruppen	-	-	-
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	-	-	-
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	-	-	-
Total	15 p.	15 p.	-
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagestätten	15 p.	15 p.	-
Ateliers/Werkstätten	-	21 p.	+21 p.
Total	15 p.	36 p.	+21 p.
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	5'802 h.	11'500 h.	+5'698 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	253 m.	-	-253 m.

Tableau 22 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine des problématiques sociales selon mandats de prestations 2020

Sources : Mandats de prestations 2020

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbergung	83.1%	94.4%	89.8%	95.3%	87.6%
Centre de jour/Tagestätte	75.9%	88.5%	66.5%	69.5%	62.0%
Atelier / Werkstätte	-	-	47.5%	76.7%	81.4%

Tableau 23 : Taux d'occupation dans le domaine des problématiques sociales

Sources : Prestations selon décisions de subvention

Le taux d'occupation dans le secteur de l'hébergement est relativement instable à cause du faible nombre de places à disposition. Avec seulement 15 places d'hébergement, une seule place temporairement inoccupée a un impact majeur sur le taux d'occupation.

Une autre complication provient de la structure de Saxon non-accessible au fauteuil roulant et dont la capacité se répartit en 5 chambres doubles et 5 simples. Il n'est donc pas toujours possible d'y placer des personnes, même si la liste d'attente les signale.

Le taux d'occupation du centre de jour intégré de Saxon a fortement diminué. Une part croissante des résidents travaille dans les ateliers durant la journée. Or, cette évolution positive en soi a un impact négatif sur le taux d'occupation du centre de jour.

L'occupation des ateliers n'a cessé d'augmenter dès la conversion des places en 2017.

3. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

Comme déjà relevé ci-devant, les locaux et les chambres doubles ne sont plus à jour en termes de prise en charge. L'espace limité entraîne régulièrement des problèmes et des conflits. Il y a également un manque d'espace où les résidents pourraient se retirer.

Des travaux préparatoires pour la construction d'un nouveau bâtiment ont ainsi été lancés en concertation entre le SAS, le Service immobilier et patrimoine (SIP) et Chez Paou. Dans ce cadre, il est prévu de créer 5 places d'hébergement supplémentaires.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

Le centre de jour intégré de la Fondation Chez Paou est actuellement sous-utilisé.

Cela est dû au fait qu'une grande partie des résidents travaillent dans ses ateliers. Les locaux actuels du centre de jour ne permettent pas d'accueillir d'usagers externes.

Avec le nouveau bâtiment, un centre de jour serait créé et ces places seront également mises à la disposition de personnes externes, améliorant le taux d'occupation.

Le nouveau bâtiment offrira également 5 places d'atelier dans la cuisine.

G. Sans handicap prédominant

1. Structure de la demande : analyse globale

En lien avec les principes édictés sous *l'Analyse de la demande*, il est renoncé à l'analyse des bénéficiaires d'une rente d'invalidité entière et des usagers en structure d'hébergement.

On constate en effet une très forte hétérogénéité de la population accueillie dans ces structures, notamment en termes de handicap.

Dans le rapport de planification 2017-2020, les institutions concernées avaient déjà fait part de la baisse généralisée de l'employabilité et de la productivité des usagers des places en ateliers de production.²⁷ Dans le présent rapport, les structures du domaine cognitif qui offrent ce type de prestations ont établi un constat similaire.²⁸ Ces observations des institutions sont tout à fait compatibles avec les relevés statistiques effectués, notamment en ce qui a trait aux critères de l'âge et de l'impotence. Cette évolution des capacités doit vraisemblablement être appliquée dans l'appréciation de la situation au niveau de la demande en place d'ateliers « Sans handicap prépondérant ».

Autre particularité, les activités économiques proposées à ces places de travail ont un fort impact sur la demande. Certains domaines sont fortement demandés comme les places en lien avec des tâches administratives et de bureau comme le relevait déjà globalement EMERA CS pour le handicap psychique en 2015.²⁹

Dans le cadre de la consultation menée fin 2019, ce constat est toujours une lacune de l'offre, tant pour EMERA CS dans le Valais romand qu'en Haut-Valais. Dans le Valais romand, EMERA CS estime que des activités « intellectuellement stimulantes et valorisantes » devraient être mises à la disposition des personnes en situation de handicap physique. Les deux antennes se rejoignent sur la nécessité de créer des places en faveur des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme.

2. Structure de l'offre

Dans ce domaine, les institutions suivantes offrent des prestations pour les personnes en situation de handicap : la Fondation Ateliers du Rhône, la Fondation Atelier Manus et la Fondation Foyers-Ateliers Saint-Hubert.

a) Mise en œuvre du Rapport de planification

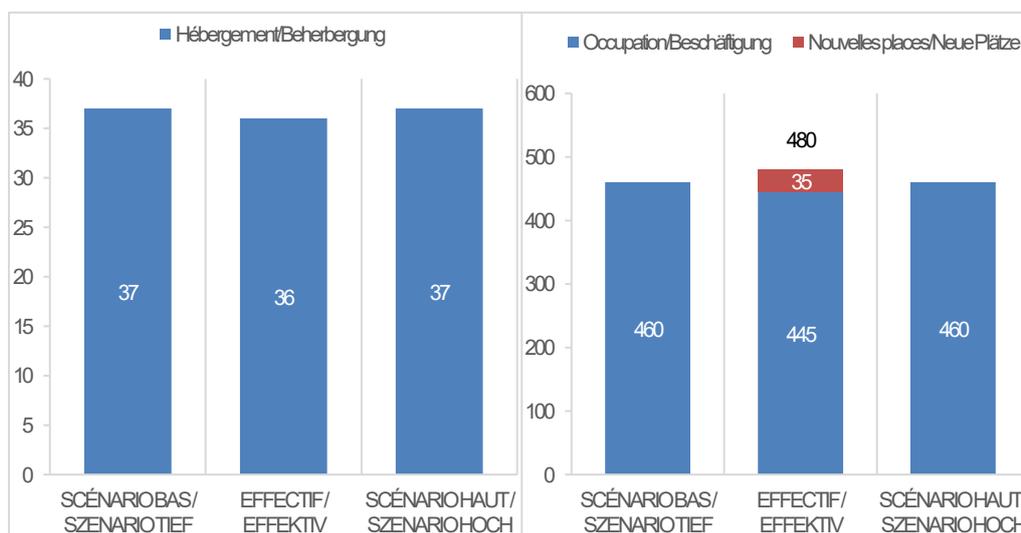


Figure 22 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine "Sans handicap prépondérant" (état au 31.12.2020)

Sources : *Rapport de planification 2017-2020 ; Mandats de prestations 2020*

²⁷ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 90-91

²⁸ Voir III, A, 5., b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

²⁹ Référence 27, p. 86

La Fondation Foyers-Ateliers Saint-Hubert propose un peu plus d'une trentaine de places d'hébergement aux personnes en situation de handicap. A fin 2020, il faut constater la suppression d'une place par rapport au Rapport de planification 2017-2020. Cette diminution de l'offre est en réalité liée à une hausse qualitative des besoins.

Dans le précédent rapport, Saint-Hubert indiquait que le renforcement de l'encadrement devenait nécessaire vu le « vieillissement » et « l'aggravation des handicaps psychiques » des usagers.³⁰ Un accompagnement de nuit a dû être mise en place et a nécessité la mobilisation d'une place d'hébergement comme local de veille.

Pour les capacités offertes en occupation, spécifiquement en atelier, il est essentiel d'en préciser le caractère particulier. En effet, on y relevait que la planification de ce type de places ne dépendait pas uniquement de la demande de prestations en tant que telle avec toutes les restrictions relevées sous 1 ci-devant.³¹

Les développements détaillés sont visibles dans le tableau suivant :

Prestation/Leistung	2016	2020	Diff./Diff.
Hébergement/Beherbergung			
Homes/Wohnheim	-	-	-
Foyers/Wohngruppen	37 p.	36 p.	-1 p.
Logements protégés/Geschütztes Wohnen	-	-	-
Places d'accueil temporaire/Entlastungsplätze	-	-	-
Total	37 p.	36 p.	-1 p.
Occupation/Beschäftigung			
Centres de jour/Tagesstätten	-	5 p.	+5 p.
Ateliers/Werkstätten	445 p.	475 p.	+30 p.
Total	445 p.	480 p.	+35 p.
Prestations ambulatoires/Ambulante Leistungen			
Soutien socio-éducatif à domicile/ Sozialpädagogische Unterstützung zu Hause	-	780 h.	+780 h.
Intégration professionnelle en entreprise/ Eingliederung in eine Unternehmung	123 m.	230 m.	+117 m.

Tableau 24 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine "Sans handicap prépondérant" selon mandat de prestations 2020

Sources : Mandats de prestations 2020

Proposée par Saint-Hubert dans le cadre des projections du rapport de planification 2017-2020, la création de places de centre de jour pour le domaine a été mise en œuvre. Les 5 places d'occupation en journée ont été restreintes aux seuls usagers de ses structures d'hébergement. Il s'agissait de répondre aux situations dans lesquelles l'utilisateur ne bénéficie plus des prestations en ateliers de production à cause de son âge (AVS) mais ne souhaite pas changer de lieu de vie. L'autre situation concerne les demandes où l'utilisateur ne peut intégrer ponctuellement les ateliers pour des motifs de santé.

Sur 30 places créées dans les ateliers de production, seuls 20 sont des places effectivement réalisées en plus de l'offre existante au 31.12.2016.

Ateliers Manus a créé 15 places supplémentaires pour le Haut-Valais grâce à l'ouverture du Café Wieri dans la Médiathèque Valais de Brig, la coopération avec une imprimerie locale et la reprise des activités de reliure d'une entreprise. Suite au projet-pilote mené par Saint-Hubert en faveur des personnes atteintes de troubles du spectre autistique, l'institution a pérennisé ces 5 places en atelier.

L'écart de places (10) provient d'un ajustement de la capacité reconnue en application de la norme OFAS pour ce type de place (voir *B Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation*).

Dans le cadre des mesures ambulatoires, la prestation de soutien socio-éducatif à domicile a été initiée avec la fondation Saint-Hubert. En effet, elle a sollicité cet élargissement de son offre afin de répondre aux besoins constatés depuis une certaine

³⁰ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 90

³¹ Référence 30, p. 57

période auprès de ses usagers en ateliers. Ces demandes étaient jusqu'alors transmises à d'autres partenaires.

Quant à la hausse des mesure d'intégration professionnelle en entreprise elle est due presque à parts égales à Atelier Manus (Haut-Valais) et à Saint-Hubert (Valais romand).

b) Taux d'occupation

Prestation/Leistung	2015	2016	2017	2018	2019
Hébergement/Beherbungung	99.5%	96.6%	97.4%	95.0%	90.3%
Centre de jour/Tagesstätte	-	-	-	110.2%	122.6%
Ateliers/Werkstätte	108.6%	103.0%	102.0%	100.0%	100.9%

Tableau 25 : Taux d'occupation dans le domaine "Sans handicap prépondérant"

Sources : Prestations selon décisions de subvention

Pour les prestations occupationnelles (centre de jour et ateliers), les capacités ont été très fortement sollicitées dans la période sous revue, avec des taux dépassant le 100%. Ces cas de figure très spécifiques, liés à la forte adaptabilité des capacités pour ce type de prestation a été évoqué sous *B Méthodologie pour le calcul des taux d'occupation*.

Considérant la situation pour les places d'hébergement, il faut au préalable rappeler qu'elle concerne une faible capacité (36), qui peut induire de très fortes variations. De plus, cette prestation n'est offerte que par la fondation Saint-Hubert dans ce domaine comme précisé ci-devant. Elle relève que la « politique de maintien à domicile fonctionne », les mesures de soutien socio-éducatif à domicile permettant d'atténuer la demande en place d'hébergement.

3. Evaluation du besoin

a) Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici 2024

La fondation Saint-Hubert estime que son offre actuelle devrait suffire à couvrir quantitativement les besoins dans le Valais romand. Elle précise cependant que ses capacités sont limitées qualitativement par rapport aux besoins d'encadrement demandés, d'où la nécessité d'un renforcement de l'encadrement.

b) Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici 2024

Pour les places d'occupation, les institutions active dans ce domaine estiment que les capacités actuelles des ateliers de production devraient être suffisantes d'ici à 2024.

Du côté de la fondation Saint-Hubert, on relève une forte demande pour son centre de jour d'où la prévision d'un doublement de sa capacité actuelle (+5). Elle envisage cependant le besoin à l'aune de ses usagers en atelier. Elle perçoit une demande des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme à laquelle elle estime pouvoir répondre en doublant voire triplant la capacité actuelle (+10).

H. Prestations ambulatoires

L'analyse des mesures ambulatoires offertes par les institutions sociales s'appuie sur le décompte des prestations reconnues et leur répartition entre les domaines. Les données pour l'année 2020 concernent les objectifs reconnus dans les mandats de prestations annuels.

La projection à l'horizon 2024, quant à elle, tient compte des estimations des partenaires avec leur vision fine de l'évolution sur le terrain.

En outre, l'évolution des bénéficiaires de la contribution d'assistance de l'AI dans le canton du Valais est présentée. Bien que cette prestation ne soit pas prévue et financée par le canton, il est néanmoins utile de faire le point sur la situation. Son élargissement a un impact sur la demande en prestations institutionnelles, car elle concerne en partie le même groupe cible.

1. Soutien socio-éducatif à domicile

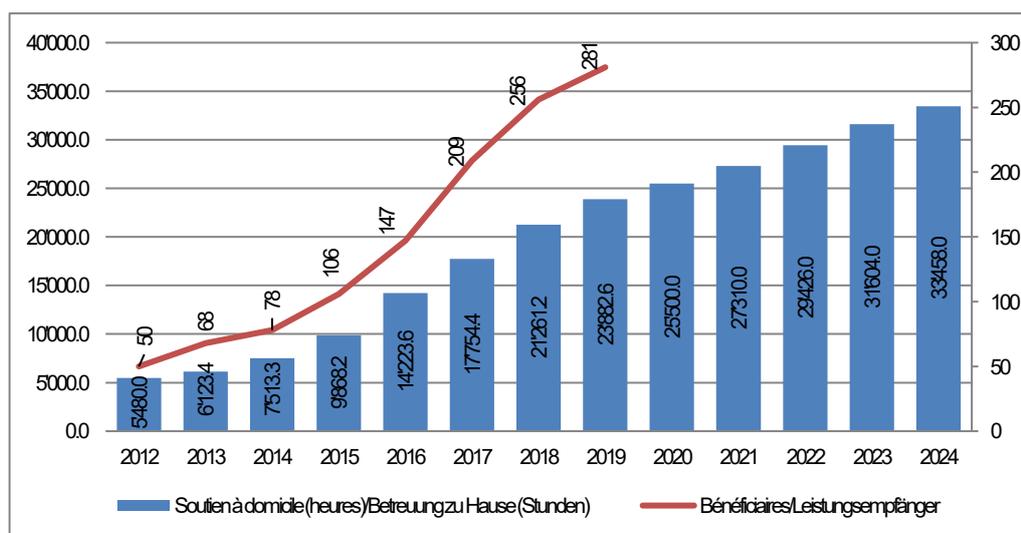


Figure 23 : Développement des prestations de soutien socio-éducatif à domicile dans les institutions sociales de 2012 à 2020 avec nombre de bénéficiaires et estimation des besoins d'ici 2024

Sources : Valogis ; Prestations selon décisions de subvention ; Mandats de prestations 2020 ; Relevé des Questionnaires aux institutions

Comme le démontre parfaitement la figure ci-dessus, l'évolution de cette prestation de maintien à domicile a été très marquée depuis 2012.

Les objectifs arrêtés dans les mandats de prestations 2020 ont dépassé de 2'661 heures la projection du Rapport de planification 2017-2020, soit un écart de 11.7%.^{32/33}

Une partie de cette hausse s'explique par le fait que plusieurs institutions sociales ont souhaité développer cette prestation durant la période planifiée. Il s'agissait de répondre aux attentes de leurs usagers et de s'adapter aux nouvelles méthodes de prise en charge, comme relevé dans l'analyse par type de handicap au chapitre III.

Bien que modestes au décompte 2019, ces mesures devraient rapidement prendre de l'ampleur ces prochaines années, notamment dans le domaine du traitement de la dépendance.

La forte hausse observée pour les mesures en faveur des personnes en difficultés sociales fonde une grande part de l'amplification de cette prestation. En effet, les mesures ont pratiquement été multipliées par 4, passant de 3'287.5 heures en 2015 à 12'015.50 en 2019.

³² Cumul des prestations de soutien socio-éducatif à domicile financées dans les mandats de prestations 2020

³³ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 92

Ainsi, contrairement aux constats intégrés au dernier rapport de planification³⁴, les principaux bénéficiaires de mesures de maintien à domicile ont des difficultés sociales. Avec plus de 12'000 heures de soutien en 2019, ils totalisent à eux seuls 50.31% des mesures.

Cependant, comme précisé sous lettre F, la nuance est parfois très ténue par rapport au domaine du handicap psychique, il faut donc y prêter attention avant toute analyse.

Quant aux usagers avec un handicap psychique justement, ils ont bénéficié de 38.17% des heures réalisées en 2019.

Les institutions sociales évaluent les prestations de soutien socio-éducatif à domicile à un potentiel de près de 33'500 heures de soutien à l'horizon 2024.

2. Intégration professionnelle en entreprise

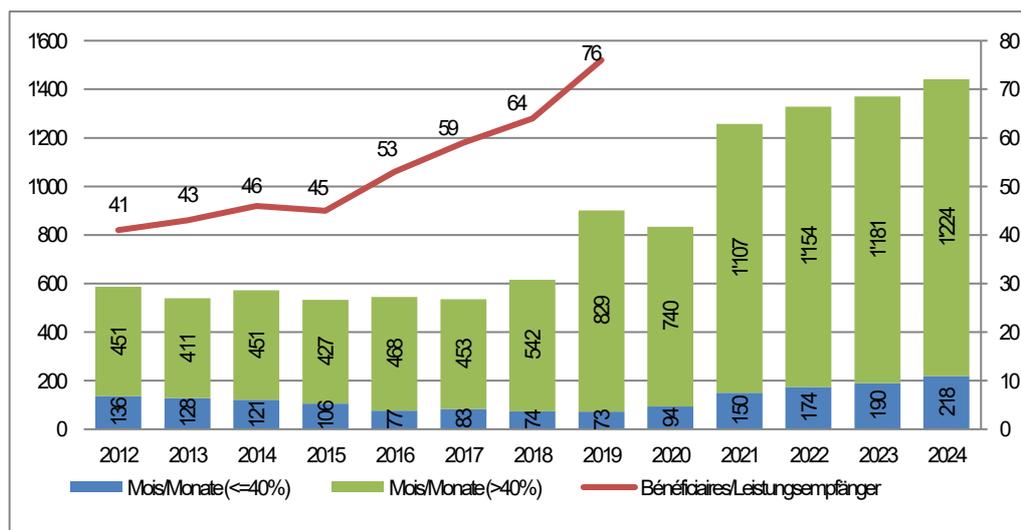


Figure 24 : Développement des prestations d'intégration professionnelle en entreprise dans les institutions sociales de 2012 à 2020 avec nombre de bénéficiaires et estimation des besoins d'ici 2024

Sources : Valogis ; Prestations selon décisions de subvention ; Mandats de prestations 2020 ; Relevé des Questionnaires aux institutions

Les ateliers éclatés ou décentralisés, mentionnés sous *II Typologie des prestations reconnues*, sont comptabilisés sous forme de mois d'encadrement. Une distinction est faite selon le taux d'emploi de l'utilisateur, soit plus de 40% et de 10% à 40%.

Avec 834 mois d'encadrement financés dans les mandats de prestations 2020, les prévisions du rapport de planification 2017-2020 ont été dépassées. Alors que seuls 775 unités étaient planifiées, ces mesures financées surpassent donc de 7.61% l'objectif.^{35/36}

Après plusieurs années de relative stabilité, la prestation d'intégration professionnelle en entreprise a établi un record avec 902 mois d'encadrement en 2019. Ce très bon résultat est en grande partie à mettre au crédit des institutions sociales du domaine de la déficience intellectuelle. En effet, on y comptabilise une hausse de 54.58% sur un an, soit 270 mois d'encadrement supplémentaires. De plus, comme indiqué dans l'analyse par type de handicap au chapitre *III*, plusieurs institutions sociales ont développé cette mesure durant la précédente période de planification.

Du point de vue du taux d'emploi de ces usagers, les constats établis dans le Rapport de planification 2017-2020 restent pleinement valables³⁷. D'une part, tant les bénéficiaires que les entreprises offrant ces places souhaitent majoritairement des places de travail avec une occupation supérieure à 40%. D'autre part, l'évolution

³⁴ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 61-65

³⁵ Cumul des prestations d'intégration professionnelle en entreprise financées dans les mandats de prestations 2020

³⁶ Référence 34, p. 92

³⁷ Référence 34, p. 66-68

baissière des mesures entre 10%-40% s'est poursuivie jusqu'en 2019, malgré l'important nombre de prestations réalisées durant cette dernière année. Ainsi, les mois d'encadrement à plus de 40% représentent 91.91% des mois d'encadrement offert contre seulement 76.83% en 2012.

A la vision du succès de ces mesures, les institutions, notamment dans le domaine de la déficience intellectuelle, ont revu à la hausse leurs objectifs sur la période 2021-2024. Pour celles ayant introduit cette prestation durant la précédente période de planification, leur prévision s'oriente unanimement vers une hausse des mois d'accompagnement d'ici 2024. Certaines institutions estiment à nouveau judicieux d'ajouter ce type de prestations à leur portefeuille d'ici 2024.

On devrait ainsi prévoir 1'224 mois (>40%) et 218 mois (10%-40%), soit respectivement 484 et 124 mois supplémentaires par rapport aux mandats de prestations 2020.

3. Contribution d'assistance

La contribution d'assistance a été introduite dans le cadre de la 6^{ème} révision de la loi sur l'assurance-invalidité (1^{ère} partie).³⁸

La contribution d'assistance permet au bénéficiaire d'une allocation pour impotent dépendant d'une aide régulière mais souhaitant vivre à domicile, d'employer une personne pour fournir l'assistance nécessaire. Cette prestation est principalement destinée à promouvoir l'autodétermination et l'auto-responsabilité afin que les personnes en situation de handicap puissent vivre à leur propre domicile.³⁹

La contribution d'assistance est également disponible pour les personnes qui vivent en home et qui ont l'intention de déménager.⁴⁰

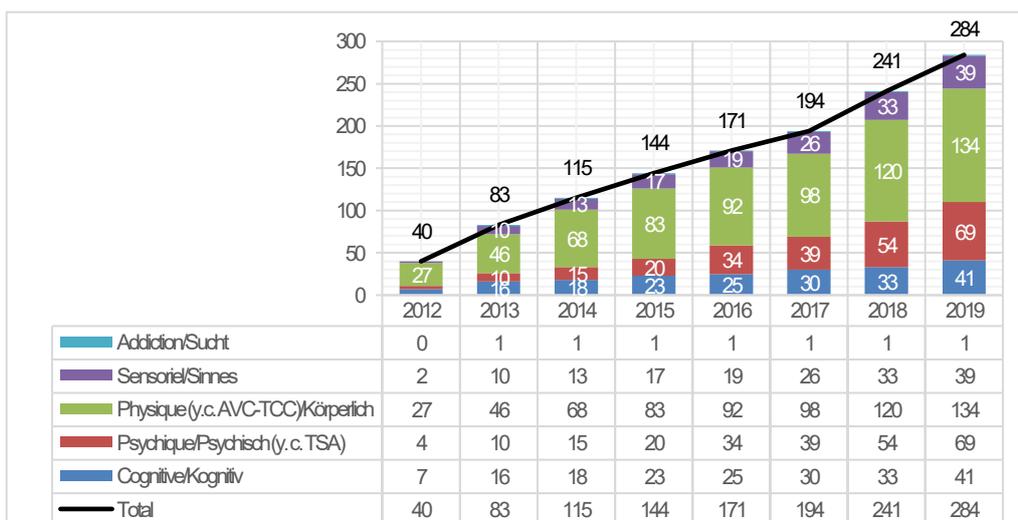


Figure 25 : Bénéficiaires d'une contribution d'assistance de l'AI en Valais par type de handicap

Source : Office cantonal AI

Depuis 2012, le nombre de bénéficiaire d'une contribution d'assistance ne cesse d'augmenter en Valais. Le taux de croissance est nettement plus élevé que pour les structures d'hébergement. Parallèlement au déploiement du soutien socio-éducatif à domicile décrits ci-dessus, on constate une tendance vers les prestations ambulatoires.

Le groupe de loin le plus important de bénéficiaires se trouve dans le domaine du handicap physique. Le dernier rapport de planification supposait déjà que ce groupe en particulier remplissait les conditions et le degré d'autonomie nécessaires pour être employeur et pour répondre aux exigences administratives qui y sont liées.⁴¹

³⁸ Confédération helvétique (2014), Loi fédérale sur l'assurance invalidité (RS 831.2), Berne, chapitre III

³⁹ Centre d'information AVS/AI (2015), Contribution d'assistance de l'AI, Berne, p. 2

⁴⁰ Référence 39, p. 2

⁴¹ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 15-16

Néanmoins, les handicaps psychique (69 personnes) et cognitif (41 personnes) constituent également un nombre important de bénéficiaires.

L'une des raisons en est probablement la notoriété plus grande de cette prestation. Cela a conduit d'une part à ce que le conseil social la présente de plus en plus comme une alternative au placement en institution. Et, d'autre part, on peut reconnaître les efforts des organisations en faveur des personnes en situation de handicap qui offrent également une aide importante dans le traitement des tâches administratives.

Il convient d'observer dans quelle mesure la tendance vers des mesures ambulatoires va continuer à s'amplifier dans les années à venir. Toutefois, il reste important de maintenir la gamme de prestations la plus large possible afin de répondre aux différents besoins et au droit à l'autodétermination.

IV. Synthèse des besoins et planification financière

A. Aperçu des besoins

Le tableau ci-dessous regroupe les besoins supplémentaires identifiés par type de handicap :

Handicap/ Beeinträchtigung	Places d'hébergement/ Beherbergungs- plätze		Places d'occupation/ Beschäftigungs- plätze		H./ Std.	Mois/ Mt.
	Bas/Tief	Haut/Hoch	Bas/Tief	Haut/Hoch		
Déf. intellect./ Kognitiv	-4	10	-3	17	7'958	1'092
Psychique/ Psychisch	35	48	51	68		
Physique/ Körperlich	4	21	3	21		
Sensoriel/Sinnes	4	4	5	5		
Addiction/Sucht	-2	-2	3	3		
Probl. sociales/ Soz. Probleme	5	5	5	5		
Sans hand. prép./ Ohne Unters.	0	0	15	15		
Total/Total	42	86	79	134	7'958	1'092

Tableau 26 : Résumé des prévisions pour chaque type de handicap

De 42 à 86 places d'hébergement et de 79 à 134 places d'occupation devraient être créées d'ici 2024 pour répondre aux besoins projetés pour les différents domaines. A cet horizon, le soutien socio-éducatif à domicile devrait être étendu de 7'958 heures et les mesures d'intégration professionnelle en entreprise s'élèveraient à 1'092 mois d'encadrement additionnels (10-40%).

Ces prévisions sont soumises aux réserves du précédent rapport de planification 2017-2020.⁴²

B. Planification financière

1. Subvention à l'exploitation

a) Effets financiers de la mise en œuvre du Rapport de planification 2017-2020

Les subventions versées aux institutions sociales et enregistrées aux comptes 2020 du SAS de 110.2 millions de francs correspondent pratiquement aux coûts du scénario bas estimés à 110.1 millions de francs dans le Rapport de planification 2017-2020.

Pour l'hébergement, le nombre de places créées (+ 22) est resté inférieur au scénario bas du Rapport de planification (+49).

Pour l'occupation, le déploiement s'établit à une valeur moyenne entre les deux scénarios. 157 places additionnelles effectives ont été créées. Le deux scénarios bas et haut prévoyait respectivement 123 et 187.

Le déploiement des prestations ambulatoires (soutien socio-éducatif à domicile et intégration professionnelle en entreprise) a dépassé les objectifs fixés avec 26'212 heures de soutien (objectif : 23'059) et 1'652 mois d'encadrement (objectif : 1'108).

Les principaux développements de prestations sur la période 2017-2020 se sont surtout concentrés autour des prises en charge en externat. Parallèlement les dépenses pour les placements hors-cantons ont été réduites de 2.3 millions de francs.

⁴² Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 96-97

b) Projections financières pour la présente planification

Considérant les besoins en prestations additionnelles et les coûts par places, tels que calculés dans le Rapport de planification 2017-2020⁴³, les coûts d'exploitation supplémentaires à charge du canton et des communes⁴⁴ peuvent être estimés comme suit (arrondis au millier de francs) :

Handicap/ Behinderung	Places supplémentaires/ Zusätzliche Plätze		Heures/ Stunden	Mois/ Monate
	Bas/Tief	Haut/Hoch		
Déf. intellect./Kognitiv	-259'000	897'000	183'000	601'000
Psychique/Psychisch	3'942'000	5'307'000		
Physique / Körperlich	349'000	2'214'000		
Sensoriel/Sinnes	192'000	192'000		
Addiction/Sucht	150'000	150'000		
Probl. sociales/ Soziale Probleme	385'000	385'000		
Sans hand. prép. / Ohne Unters.	201'000	201'000		
Total/Total	4'960'000	9'346'000	183'000	601'000

Tableau 27 : Projections des coûts pour la création de prestations supplémentaires selon scénarii haut et bas (2021-2024)

Source : Projections des coûts de l'OCIS

Les besoins financiers supplémentaires se situent entre **5.7 et 10.1 millions de francs**. Il est à relever que l'inflation et les coûts liés au renforcement du personnel, lors de la conversion de structures de faible intensité à forte intensité d'encadrement et de soins ne sont pas pris en compte.

2. Subvention à l'investissement

a) Effets financiers de la mise en œuvre du Rapport de planification 2017-2020

Le Rapport de planification 2017-2020 estimait des coûts d'investissements pour la création de nouvelles places entre 21.1 et 39.7 millions de francs.

Le tableau ci-dessous totalise les montants planifiés et effectivement investis par les institutions sociales et subventionnés par le SAS sur la période de planification 2017-2020 :

Intitulé / Bezeichnung	Période / Zeitraum 2017-2020		
	Bas / Tief	Haut / Hoch	Effectif / Effektiv ⁴⁵
Coûts d'investissements/Investitionskosten	21'111'840	39'683'890	34'369'103
Subvention/Beitrag (75%)	15'833'880	29'762'918	25'776'827*

* Sans décision du Conseil d'Etat du 22 novembre 2017 relatives aux dépenses exceptionnelles.

Tableau 28 : Subventions à l'investissement sur la période 2017-2020

Sources : Rapport de planification 2017-2020 ; Comptes annuels de l'OCIS

On peut donc relever qu'en moyenne 6.4 millions de francs de subventions ont été versés annuellement aux institutions sociales.

Les projets d'agrandissement arrivent dans leur phase de concrétisation en 2021. On évoque ici notamment le projet de la Fondation Domus à Ardon et, bien que moins avancé, celui de la Fondation Foyers Valais de Cœur à Martigny, dont il a déjà été fait mention précédemment dans ce document.

⁴³ Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion, p. 98-99

⁴⁴ Etat du Valais (2004), Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle (RS/VS 850.2), Sion

⁴⁵ Les subventions effectives contiennent, en plus du financement des nouvelles places, les contributions versées pour les travaux de rénovation et d'adaptation ainsi que le renouvellement des équipements, machines et véhicules.

b) Projections financières pour la présente planification

L'estimation des coûts d'investissement liés aux nouvelles places à créer est fondée sur les coûts par place reconnus par le SIP. Elle s'appuie sur l'hypothèse que ces places d'accueil supplémentaires seront créées dans le cadre de projets de construction. En fait, certaines d'entre elles seront susceptibles d'être réalisées par la location de locaux. L'estimation des coûts suivante doit donc être considérée comme un plafond de dépenses :

Intitulé / Bezeichnung	Scenario / Szenarien	
	Bas / Tief	Haut / Hoch
Coûts d'investissements/Investitionskosten	18'640'000.-	36'190'000.-
Subvention à l'investissement/Investitionsbeitrag (75%)	13'980'000.-	27'142'500.-

Tableau 29 : Prévision des coûts d'investissement et des subventions selon scénarii haut et bas (2021-2024)

Source : *Projections des coûts de l'OCIS*

Les subventions à l'investissement pour la création des places additionnelles peuvent être estimées entre **14.0 et 27.1 millions de francs**.

V. Thématiques centrales 2021-2024

Les thèmes et les points centraux reflètent les principaux sujets qui doivent être poursuivis. Elles constituent le point de départ pour déterminer l'offre future afin de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap. Ils indiquent où de nouveaux projets et concepts sont nécessaires.

A. Formes d'habitation

- Vie dans un home
- Vie en colocation
- Entraînement à la vie autonome
- Appartement protégé
- Accompagnement / Assistance à domicile

Point-clé 1

Lors de la dernière planification, de nouveaux projets d'habitation ont été discutés et un projet-pilote de « colocation », déposé par l'institution Valais de Cœur, a été autorisé.

La diversification de l'offre de logement reste un thème d'actualité. Tout d'abord, la transition entre les différentes offres doit être simplifiée. L'entraînement à la vie autonome, où la vie autonome est spécifiquement apprise et pratiquée dans le cadre d'un groupe résidentiel, doit être spécifiquement encouragée.

Le financement, en particulier dans le domaine de l'accompagnement / de l'assistance à domicile, est à reconsidérer. Avant tout, les possibilités de financement déjà existantes doivent être épuisées, si nécessaire étendues, et de nouvelles possibilités doivent être envisagées.

B. Personnes âgées en situation de handicap

Les personnes atteintes d'une déficience intellectuelle vieillissent souvent plus tôt que d'habitude. Comment répondre aux besoins de ces personnes ?

Les institutions font déjà beaucoup dans ce domaine. Le passage d'un atelier à un centre de jour est rendu possible de même que la réduction du temps de présence dans les structures de jour. Des groupes de vie avec occupation intégrée sont créés pour les personnes les plus âgées.

En outre, des prestations de soins sont nécessaires et peuvent être fournies dans une certaine mesure. Certaines institutions doivent encore opérer des adaptations dans ce domaine.

En principe, toutes les personnes vivant en institution sociale devraient pouvoir vivre dans leur environnement familial aussi longtemps que possible. Le transfert dans un établissement médico-social (EMS) constitue généralement une difficulté plus importante pour une personne en situation de handicap.

Point-clé 2

Des offres adaptées à l'âge doit être à disposition. Des concepts d'accompagnement et d'occupation appropriés doivent être développés. L'ajustement de la structure du personnel est indispensable. Il faut prévoir que l'accompagnement soit complété par une offre de soins infirmiers. Les usagers doivent continuer à être encouragés dans la mesure du possible et les contacts sociaux doivent être maintenus.

C. Offres pour adultes avec troubles du spectre autistique

En Valais, il faut constater un manque de prestations adéquates pour les personnes atteintes de troubles du spectre autistique (TSA). Le rapport sur les troubles du spectre autistique en Valais du 2 juin 2020 confirme cette situation.

L'offre spécifique fait largement défaut. Il est important de disposer d'un large éventail de prestations pour toutes les personnes atteintes d'un TSA et pas uniquement pour les syndromes Asperger.

Point-clé 3

Des prestations ciblées pour l'hébergement et l'occupation des personnes atteintes d'un TSA doivent être mises à disposition sur le territoire du canton du Valais. Les institutions doivent de plus en plus se pencher sur cette question. Des cours de sensibilisation et de formation continue pour le personnel des institutions sont nécessaires.

D. Inclusion

Le canton du Valais est en train de procéder à une révision partielle de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap. En collaboration avec diverses personnes en situation de handicap et la faculté de droit de l'Université de Bâle, une révision partielle compatible avec la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées est proposée au Grand Conseil. Il discutera de cette loi avant la fin de l'année 2021.

Point-clé 4

Si le projet de loi est adopté par le Parlement, davantage de solutions individuelles pourraient être proposées aux personnes en situation de handicap à plus long terme. Cela concerne également l'aspect financier.

Sources

Publications spécialisées

Centre d'information AVS/AI (2019), Contribution d'assistance de l'AI, Berne

Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (2008), Principes communs des plans stratégiques latins, Neuchâtel : Secrétariat de Conférence latines des affaires sanitaires et sociales.

Etat du Valais (2010), Plan stratégique sur la politique valaisanne en faveur des personnes en situation de handicap, Sion

Etat du Valais (2010), Directives concernant l'établissement de mandats de prestations avec les institutions destinées à l'hébergement et l'occupation des personnes handicapées adultes, de personnes en situation de dépendance ou de précarité sociale, Sion

Etat du Valais (2017), Rapport de planification, Evaluation des besoins et planification de l'offre en institution pour personnes en situation de handicap, de dépendance ou de précarité sociale, période 2017-2020, Sion

Office fédéral des assurances sociales (2006), Circulaire sur les subventions pour l'exploitation des ateliers d'occupation permanente pour handicapés, Berne

Office fédéral des assurances sociales (2015), Profils des jeunes nouveaux rentiers AI avec maladie psychiques, Berne

Wernli B. (2007) Planifications cantonales des structures pour personnes handicapées adultes – Rapport final, Massagno

Documents juridiques

Confédération helvétique (2006), Loi fédérale sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (RS 831.26), Berne

Confédération helvétique (2014), Loi fédérale sur l'assurance invalidité (RS 831.2), Berne

Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (2007), Convention intercantonale relative aux institutions sociales, Berne

Etat du Valais (1991), Loi sur l'intégration des personnes handicapées (RS/VS 850.60), Sion

Etat du Valais (2004), Loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle (RS/VS 850.2), Sion

Etat du Valais (2019), Convention de collaboration entre le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture et le Département de la sécurité, des institutions et du sport concernant l'utilisation des prestations de la Fondation du Centre d'accueil pour adultes en difficulté (CAAD), Sion

Organisation des Nations Unies, Convention relative aux droits des personnes handicapées, New-York

Communiqué de presse

Fondation Addiction Valais/Sucht Wallis (2019), Communiqué de presse « Addiction Valais : une approche novatrice et des prestations répondant aux besoins de la population, Sion

Tableau des illustrations

Figures

Figure 1 : Bénéficiaires de rente d'invalidité entière pour une déficience intellectuelle par classe d'âges	6
Figure 2 : Type de placement des usagers en structure d'hébergement avec une déficience intellectuelle	6
Figure 3 : Structure des âges des usagers en structure d'hébergement avec déficience intellectuelle .	7
Figure 4 : Niveau de l'allocation pour impotent des usagers en structure d'hébergement avec déficience intellectuelle	7
Figure 5 : Taux d'institutionnalisation par classe d'âges dans le domaine de la déficience intellectuelle	8
Figure 6 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de la planification 2017-2020 dans le domaine de la déficience intellectuelle (état au 31.12.2020)	9
Figure 7: Bénéficiaires de rente entière pour handicap psychique par classe d'âges	12
Figure 8 : Usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique.....	12
Figure 9 : Structure des âges des usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique .	13
Figure 10 : Niveau de l'allocation pour impotent des usagers des structures d'hébergement avec handicap psychique	13
Figure 11 : Taux d'institutionnalisation par classes d'âges dans le domaine du handicap psychique..	14
Figure 12 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap psychique (état au 31.12.2020)	15
Figure 13 : Bénéficiaires d'un rente d'invalidité entière pour handicap physique par classe d'âges	18
Figure 14 : Usagers des structures d'hébergement avec handicap physique	18
Figure 15 : Structure des âges des usagers des structures d'hébergement avec handicap physique.	19
Figure 16 : Niveau de l'allocation pour impotent pour les usagers des structures d'hébergement avec handicap physique.....	19
Figure 17 : Taux d'institutionnalisation par classes d'âges dans le domaine du handicap physique ...	20
Figure 18 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap physique (état au 31.12.2020)	21
Figure 19 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine du handicap sensoriel (état au 31.12.2020)	24
Figure 20 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine des addictions (état au 31.12.2020)	26
Figure 21 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine des problématiques sociales (état au 31.12.2020)	29
Figure 22 : Mise en œuvre du Rapport de planification et nouvelles places créées durant la période de planification 2017-2020 dans le domaine "Sans handicap prépondérant" (état au 31.12.2020)	31
Figure 23 : Développement des prestations de soutien socio-éducatif à domicile dans les institutions sociales de 2012 à 2020 avec nombre de bénéficiaires et estimation des besoins d'ici 2024	34
Figure 24 : Développement des prestations d'intégration professionnelle en entreprise dans les institutions sociales de 2012 à 2020 avec nombre de bénéficiaires et estimation des besoins d'ici 2024	35
Figure 25 : Bénéficiaires d'une contribution d'assistance de l'AI en Valais par type de handicap.....	36

Tableaux

Tableau 1 : Différentes sources de données selon les principes communs	2
Tableau 2 : Thématiques abordées dans le questionnaire aux institutions	2
Tableau 3 : Thématiques abordées dans le questionnaire aux Services d'évaluation et de soutien	2
Tableau 4 : Sources des indicateurs complémentaires	3
Tableau 5 : Prestations reconnues dans les mandats de prestations.....	4
Tableau 6 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine de la déficience intellectuelle selon mandat de prestations	9
Tableau 7 : Occupation dans le domaine de la déficience intellectuelle (2015-2019).....	10
Tableau 8 : Besoin en places d'hébergement prévisionnel d'ici à 2024 dans le domaine de la déficience intellectuelle	10
Tableau 9 : Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici à 2024 dans le domaine de la déficience intellectuelle	11
Tableau 10 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap psychique selon mandats de prestations	16
Tableau 11 : Occupation dans le domaine du handicap psychique (2015-2019).....	16
Tableau 12 : Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici à 2024 dans le domaine du handicap psychique.....	17
Tableau 13 : Besoin prévisionnel en places de l'occupation d'ici à 2024 dans le domaine du handicap psychique.....	17
Tableau 14 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap physique selon mandats de prestations 2020	22
Tableau 15 : Taux d'occupation dans le domaine du handicap physique.....	22
Tableau 16 : Besoin prévisionnel en places d'hébergement d'ici à 2024 dans le domaine du handicap physique	22
Tableau 17 : Besoin prévisionnel en places d'occupation d'ici à 2024 dans le domaine du handicap physique	23
Tableau 18 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine du handicap sensoriel selon mandats de prestations 2020	25
Tableau 19 Taux d'occupation dans le domaine du handicap sensoriel.....	25
Tableau 20 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine des addictions selon mandat de prestations 2020	27
Tableau 21 : Taux d'occupation dans le domaine des addictions.....	28
Tableau 22 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine des problématiques sociales selon mandats de prestations 2020	30
Tableau 23 : Taux d'occupation dans le domaine des problématiques sociales	30
Tableau 24 : Développement de l'offre de prestations dans le domaine "Sans handicap prépondérant" selon mandat de prestations 2020	32
Tableau 25 : Taux d'occupation dans le domaine "Sans handicap prépondérant".....	33
Tableau 26 : Résumé des prévisions pour chaque type de handicap	38
Tableau 27 : Projections des coûts pour la création de prestations supplémentaires selon scénarii haut et bas (2021-2024)	39
Tableau 28 : Subventions à l'investissement sur la période 2017-2020	39
Tableau 29 : Prévision des coûts d'investissement et des subventions selon scénarii haut et bas (2021-2024).....	40